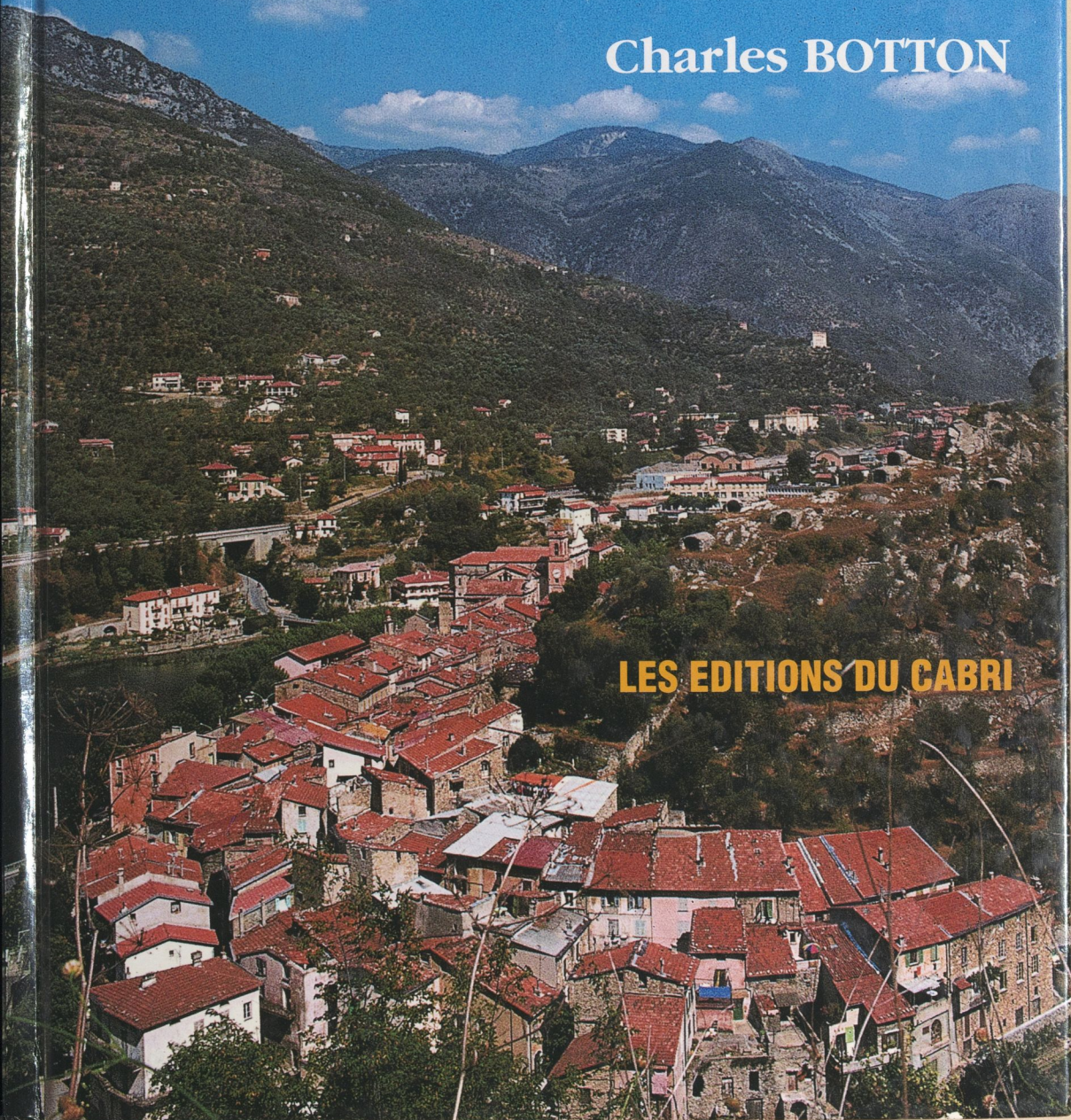


HISTOIRE DE BREIL ET DES BREILLOIS

Charles BOTTON

LES EDITIONS DU CABRI



217 12 12



HISTOIRE DE BREIL ET DES BREILLOIS

Charles BOTTON

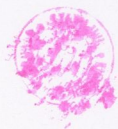
LES EDITIONS DU CABRI

Fol. Lk⁷
64338



DL 26 AOUT 96 31788

*A Anne-Marie,
Jean-Claude,
aux Breilloises
et aux Breillois,
histoire de leur pays.*



AVANT PROPOS

Si ce livre, sûrement incomplet, donne à une Breilloise ou à un Breillois le désir d'approfondir l'histoire de son pays, je n'aurais pas cherché en vain pendant dix ans.

REPORT

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF

THE

PRÉFACE

L'amour du sol natal est un sentiment naturel à l'homme. Si les nécessités de la vie nous ont contraint à nous éloigner des lieux qui virent notre jeunesse nous en gardons le souvenir ineffaçable; si, au contraire, nous avons pu y demeurer nous aimons en analyser le charme, en connaître toujours mieux les ressources et en pénétrer les caractères profonds.

A cet égard la connaissance de l'histoire d'une province ou d'une région présente un intérêt essentiel. Savoir quelles ont été les grandes étapes du passé, comment tel ensemble territorial a pu acquérir les caractéristiques qui constituent sa personnalité est une tâche passionnante qui ménage au chercheur de grandes joies et le conduit de découvertes en découvertes.

Le présent ouvrage nous apporte les résultats d'une enquête à travers les siècles concernant une partie de nos montagnes des Alpes du sud, la zone de la moyenne Roya. Son auteur, M. Charles Botton est un enfant du pays qu'une longue tradition a formé et qui vit en communion parfaite avec la nature qui l'entoure.

Appartenant à une famille dont la présence nous est attestée à Saorge dès le XIII^e siècle, il a été, pour des raisons professionnelles, domicilié à Breil depuis de nombreuses années. Familier des archives il s'est attaché à dépouiller des dossiers, amassant ainsi une documentation considérable dont il nous livre aujourd'hui les résultats.

En retraçant l'histoire de Breil, M. Botton a tenu à la replacer dans son cadre et c'est une vision de la vie de nos vallées (Roya et Bévéra) qui résulte de la lecture de ce livre.

Nous y relevons d'abord que, dès les temps préhistoriques, ces vallées ont connu la présence humaine, des témoins subsistent, vestiges qui nous permettent de le constater. Par la suite, des peuplades celto-ligures vont s'y installer que les Romains soumettront, au temps de l'empereur Auguste vers 25 av J.C.

Les Sarrasins se manifestent un temps dans la Roya durant les IX^e et X^e siècles jusqu'au moment où la résistance des seigneurs provençaux sous la conduite de Guillaume le Libérateur en délivrera le pays.

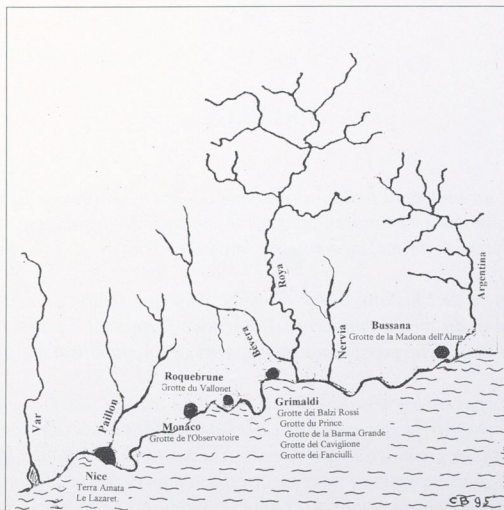
Breil et les localités environnantes font alors partie d'une formation féodale, le comté de Vintimille. Bientôt l'ambitieuse commune de Gênes tourne les yeux de son côté, et les seigneurs de Vintimille se trouvent tiraillés entre le grand port ligurien d'un côté et la Provence de l'autre gouvernée du fait de son mariage avec l'héritière du domaine provençal, par Charles Ier d'Anjou, frère du roi de France, Saint Louis. Au cours des années 1257-58 les deux compétiteurs se mettent d'accord pour un partage qui laisse à la Provence les localités de la moyenne Roya.

Situation que viendra modifier en 1388, au moment des troubles suscités par la succession de la reine Jeanne, l'intervention du comte de Savoie Amédée VII; l'extrémité orientale de la Provence reconnaît l'autorité du nouveau souverain; Breil, Sospel, Saorge et les lieux avoisinants font corps avec ce qui sera le comté de Nice et suivront dans les années à venir le sort imparti à cette formation territoriale.

La lecture du présent livre permettra de pénétrer dans la vie intime de Breil et de sa région. On y verra l'existence sévère et plutôt rude qui sera celle de la population jusqu'à une période relativement récente. D'autre part, du fait de sa situation dans une vallée qui fait communiquer le littoral méditerranéen avec le Piémont, Breil se trouvera pris dans les opérations militaires et connaîtra le passage de groupes armés commandés par des chefs illustres tels que Catinat, Masséna et Bonaparte.

Tous ces événements dont nous venons de donner une vision générale sont exposés avec soin dans les chapitres du livre. Ainsi M. Botton apporte-t-il une contribution précieuse à la connaissance d'une partie importante du comté de Nice. Nous ne pouvons que lui en être reconnaissants et souhaiter que beaucoup de travailleurs consciencieux suivent son exemple pour une vision toujours plus précise et plus étendue de l'histoire de notre région.

Ernest HILDESHEIMER
Directeur honoraire
des Archives Départementales
des Alpes-Maritimes.



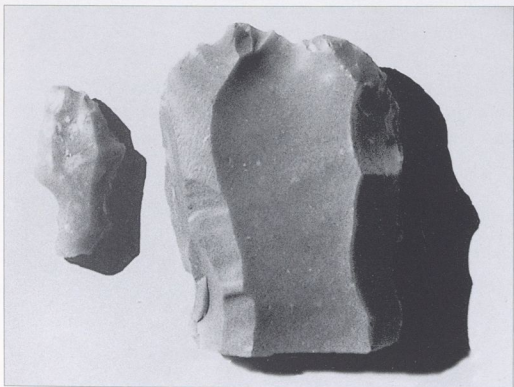
Carte des sites paléolithiques recensés sur le littoral entre le Var et l'Argens.



Ci-contre, intérieur de la grotte de Borgemou (Photo C. Botton)

En bas, le «nucleus» découvert au quartier San Juan et la pointe de flèche ou outil découvert à Banca (Collection G. Ria et B. Sepitti - Photos C. Botton)

Ci-dessous, grotte de Granin (Photo C. Botton)



CHAPITRE 1

DES ORIGINES A LA ROMANISATION

La préhistoire.

L'histoire de ce pays a vraisemblablement débuté, il y a environ dix millénaires, lorsque les premiers humains se sont aventurés dans les montagnes du bassin de la Roya.

De récentes découvertes ont apporté la preuve que le littoral de la région niçoise et de la Ligurie était déjà habité par l'homme il y a plus d'un demi million d'années avant le début de notre ère. Les vestiges laissés par leurs campements, leurs outils de pierre et leurs ossements révèlent leur présence de l'embouchure du Var à celle de l'Argentina, en Ligurie¹. Ce n'est cependant que beaucoup plus tardivement que leurs successeurs établirent leurs campements sur les sites de notre vallée les mieux exposés, pourvus en eau, protégés des vents et proches des herbages où ils font paquer les premiers espèces animales qu'ils ont pu domestiquer. Ce nouvel état semi-sédentaire permet à ces chasseurs qui jusqu'alors n'ont vécu que du produit de la chasse et de la cueillette, de s'apercevoir qu'ils peuvent obtenir des récoltes en ensemençant le sol après l'avoir gratté. Vient ensuite l'époque où, délaissant leurs grottes², ces hommes de la préhistoire édifient des cabanes rudimentaires faites de pierres, branchages et peaux de bêtes à proximité desquelles ils aménagent des enceintes pour y parquer leurs troupeaux.

Les premiers sédentaires et les Ligures.

C'est durant cette longue période s'étendant sur plusieurs millénaires que d'autres hommes, issus des grandes migrations indo-européennes³, les ont rejoints après avoir traversé le continent euroasiatique d'est en ouest. Leurs vagues successives occupent d'abord le massif alpin puis l'arc méditerranéen depuis l'embouchure de l'Arno jusqu'à la péninsule ibérique, incluant ainsi notre région dans l'aire du peuplement ligure.

En se sédentarisant progressivement, ce peuple migrateur prend la place des premiers occupants, sans doute moins nombreux, et les intègre. Les traces de leurs lieux de vie seront malheureusement effacées par les successeurs celto-ligures, romains, médiévaux et contemporains. Le terroir breillois, en particulier, a subi de tels bouleversements au cours des siècles que plus aucun vestige ne subsiste à la surface du sol. L'aménagement de ces derniers, la construction des murets servant à retenir la terre, le développement des activités agricoles, l'ouverture des chemins et des routes, le boisement, la constructions des retranchements et ouvrages fortifiés frontaliers ont tout effacé. Toutefois en dépit de ces bouleversements successifs, trois découvertes fortuites ont révélé, ces dernières années, la présence de ces lointains ancêtres des breillois: il s'agit d'un silex taillé en forme de pointe de flèche découvert au quartier Bancaio, d'un «nucléus»⁴ détérré à proximité d'une grotte comblée du quartier San Juan et enfin des sépultures



Une des sépultures découvertes au quartier Bourg en 1973 (Photo C.P. Gasiglia)

mises à jour au quartier Bourg. Ces dernières, enfouies sous plus d'un mètre de terre dans un terrain planté d'oliviers, en sont certainement l'élément le plus significatif. Disposées dissymétriquement elles renfermaient des ossements humains recouverts de dalles de pierre non débrutée soutenues par des rangées de pierres sèches formant protection latérale. Les travaux de terrassement s'étant limité au seul périmètre des fondations d'une maison d'habitation, on ignore s'il s'agit de sépultures isolées ou d'une partie de nécropole. Ayant cru qu'il s'agissait de tombes de pestiférés, sans réaliser l'intérêt archéologique de leur découverte, les ouvriers n'ont même pas cherché à savoir si elles contenaient des objets funéraires permettant une datation⁵. Après examen des photos et plans effectués par le propriétaire du terrain, les archéologues consultés pensent que leurs caractéristiques présentent une certaine similitude avec les sépultures du Néolithique Moyen. Ce qui conforte la thèse d'historiens⁶ français et italiens lesquels prétendent que les hautes terres s'étendant du col de Brouis à l'Authion étaient, autrefois, habitées par des tribus ligures.

Grâce aux progrès accomplis à partir du Chalcolithique⁶ dans le domaine de l'élevage et de l'agriculture, ces individus se

⁵ Un autre témoignage fait état de la découverte d'un squelette assis en position foetale lors du creusement, vers 1950, des fouilles pour la construction des nouvelles maisons du quartier Ctaus.

nourrissent mieux, le nombre des naissances augmente et la durée moyenne de vie s'allonge. Cette croissance démographique bouleverse l'équilibre établi et oblige les tribus à accroître leurs aires de peuplement en défrichant de nouvelles terres. Extensions qui ne font qu'aggraver les tensions tribales existant déjà entre ces groupes.

Ce repliement a sûrement été une des causes de l'évolution dialectale de ces populations. Différentiation qui s'est perpétuée tout le long des siècles et que l'on remarque encore de nos jours dans les patois parlés par les habitants des vallées de la Roya, de la Nervia, de la Bévéra et de la Vésubie cependant limitrophes. Parmi les études linguistiques qui ont été faites, celle très récente d'un éminent philologue allemand, le Professeur W. Forner⁷, met en évidence l'originalité et la spécificité des patois royaques :

« Il y a l'ouest, les dialectes "niçois" (niçois gavot), ensemble qui a sa limite sur les crêtes de la Roya. Pour ce qui est du Ligurien, à première vue, les différences ne semblent pas être moins importantes... malgré les différences, les dialectes : royaque-pignasque-triorasque constituent un bloc monolithique, historiquement du moins, le Ligurien Alpin. Les dialectes royaques se subdivisent en deux sous ensembles : celui du Nord avec Tende, Brigue et Saorge; et le royaque méridional avec Breil, Piène, Libre, Olivetta et Fanghetto. Airole est plus ou moins de Vintimille. Ce bloc, est le "fils", pour ainsi dire, du Ligurien archaïque (Ligurien pré-antique, mais roman naturellement): en effet les différences avec le ligurien côtier s'expliquent par le fait que celui-ci est importé fortement modifié par la présence de Gênes. »

L'isolement des tribus de moyenne montagne « ... préjudiciable à leur développement social, politique et culturel... » est seulement troublé chaque année par le passage des bergers qui transhumant avec leurs troupeaux. Les dégâts que ces derniers causent, chaque fois, aux cultures sont sources d'incidents entre les bergers migrants et ceux qui se sont sédentarisés pour cultiver la terre. Le règlement de ces litiges a au moins l'avantage d'établir des liens circonstanciels entre ces sédentaires demi-sauvages (sauvage au sens noble du terme, c'est à dire des hommes libres mais pas encore civilisés) et les bergers un peu plus évolués du fait de leurs contacts avec les habitants de la zone littorale qu'ils côtoient au cours de l'hivernage. On attribue d'ailleurs à ces pasteurs migrants les premières gravures mystérieuses⁸ du Mont Bégo et de Fontanalba, faites selon certains paléontologues, à l'aide de percuteurs de pierre. D'autres savants, les attribuent à des bergers venus de la plaine padane avec des bovins - bêtes alors inconnues par ceux du littoral - qui, avec des outils de bronze - métal jusqu'alors méconnu des autochtones - auraient gravé sur les schistes verts et roses de la vallée des Merveilles, les outils, les armes et les divinités qu'ils vénèrent ou redoutaient. Ils ajoutent que ces croyances, dites « Religion du Grand Bégo »⁹, auraient rayonné sur un vaste ensemble pastoral s'étendant jusqu'à la mer des bords de laquelle, par temps clair, les pasteurs Intemeliens apercevaient au loin la montagne sacrée où, selon la légende, le dieu Bekkos et la déesse Futri présidaient à la reproduction de leurs brebis.

Avec le temps, ces premiers occupants transforment leurs structures sociales: les tribus, basées sur les cellules familiales, et les clans se rassemblent en peuplades, lesquelles se confédèrent à leur tour. La confédération, à la tête de laquelle il y a un roi, se réunit en « conciliabule »¹⁰ dans des cas exceptionnels. Car l'état de conflit permanent qui règne entre ces peuplades ne les empêche nullement de surmonter leurs rivalités lorsque les circonstances l'exigent, notamment lorsqu'il s'agit de combattre un ennemi commun où, sous le commandement du chef de la confédération, roi ou prince, elles s'unissent pour lutter côte à côte.

Phocéens et Celtes dans le sud-est de la Gaule.

Au milieu du dernier millénaire avant le début de l'ère chrétienne, deux événements majeurs surviennent entre Rhône et Roya: d'une part, des navigateurs-commerçants originaires de la ville grecque de Phocée prennent pied sur la rive gauche du delta du Rhône et fondent le comptoir de Massilia. S'avancant ensuite le long du littoral vers le levant ils créent d'autres établissements à Antipolis (Antibes), Nikae (Nice) et Herculis Monoeci Portus (Monaco). Ils renoncent cependant à pousser au delà du rocher afin de ne pas se heurter aux Intemeliens (ancêtres des habitants de Vintimille) qui contrôlent ces territoires.

D'autre part, à la même époque, des Celtes, venant d'Europe centrale, atteignent le sud-est de la Gaule. Selon W.Krutta¹¹ l'expansion celtique revêt à l'origine la forme d'une colonisation des terres non exploitées par les populations locales puis, s'en est suivie l'infiltration de petits groupes dans le peuplement autochtone. Les deux ethnies s'amalgament et deviennent des Celto-Ligures. Thèse qui rejoint celle du Cdt Octobon¹² lequel expose que:

« ... la juxtaposition s'est faite sans trop de luttes en raison des affinités entre les nouveaux venus et les anciens occupants, surtout les Ligures... »

A propos de cette invasion, Alberti¹³ écrit:

« Bellovèse, prince des Celtes, passe par le col de Tende, accompagné de miliciens Arvernes, Bituriges, Carnutes, Eduens, Senones de la Gaule. » (?)

En s'établissant, les Celtes-Ligures aménagent camps et enceintes pastorales afin de pouvoir s'y réfugier en cas de danger. Les vestiges découverts par le Cdt Octobon¹⁴ lui ont permis d'écrire que:

« C'est la présence de tels camps sur les pentes du Mont Agel et du camp de l'Albaréa sur la dernière crête bordant la Roya qui confirme nos pensées sur l'extension Celtique jusqu'à sa limite territoriale logique: la Roya. »

Malheureusement, comme nous l'avons déjà signalé, la voracité de nos contemporains militaires, constructeurs de retranchements et de fortifications, leur a fait utiliser comme carrières de pierres ces vestiges en forme de murs cyclopéens, les effaçant à jamais du terroir breillois.

Les premiers témoignages sur ces peuples ont été rapportés par des navigateurs grecs du IV^e siècle av. J.C., Pécius¹⁵ les cite ainsi:

« De tous les peuples qui composent la gaule Cisalpine, il ne nous reste à parler que des Ligures ou Liguriens. Cette nation occupait anciennement toute la côte de la mer depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes et, depuis les Alpes jusqu'à l'embouchure de l'Arne.

Scylax, qui nous a donné une description de la Méditerranée et qui vivait sous le règne de Philippe père d'Alexandre distingue trois espèces de Liguriens: les Ibérolygies, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône: les Celtoligures depuis le Rhone jusqu'aux Alpes, les Lygies ou Liguriens proprement dits, depuis les Alpes jusqu'à l'Arne. C'est de ceux-ci que nous devons parler.

De ces derniers ils y en avaient de Montani et de Maritimi, beaucoup plus considérables par le nombre et la qualité de leurs villes telles que... Genua, Vada Sabiata, Abingauum, Album Intemelium, Herculis Monaeci Portus et Nicaea¹⁶. »

Les historiens romains se sont peu intéressés aux peuplades disséminées dans les montagnes, seul Pline¹⁷ a noté :

« ... et ceux dont nous nommerons toutes les villes en partant du rivage suivant: le fleuve Rutuba ; la ville d'Abium Intemelium... »

Qu'entre le couchant, le col du Corniaie¹⁸ et le levant, les Intemelli, vivaient les Cappilati Alpium. »

Nos contemporains, les professeurs Lamboglia⁵⁹ et Barrauol²⁰, spécialistes de l'époque pré-romaine en Ligurie et dans le sud-est de la Gaule, s'accordent pour localiser les grandes peuplades de ces régions, alors qu'à la fin du siècle dernier le Cdt Wagner et le professeur Edmond Blanc écrivaient respectivement que :

« Les Liguriens établis dans les montagnes formaient des tribus continuellement en guerre entre-elles, mais unies pour résister à un ennemi commun. On admet que Briga, Saorge, Breil, Lucéram et d'autres localités encore étaient des centres de ces tribus. »²¹

« J'ai placé les Montani de Pline dans la région de l'Authion et de Moulinet, et les Alpini sur le massif montagneux qui sépare Breil de Saorge, parce que ces peuples sont encore aujourd'hui nommés Alpini dans le langage du pays. »²²

C'est cependant à Girolamo Rossi²³, l'historien de Vintimille et de la Roya, qu'il faut reconnaître le mérite d'avoir tenté de localiser les tribus qui occupaient les hauteurs de cette vallée. Les noms et lieux qu'il cite restent néanmoins sujets de controverses, tout comme ceux de ses contemporains. Rossi a en effet écrit :

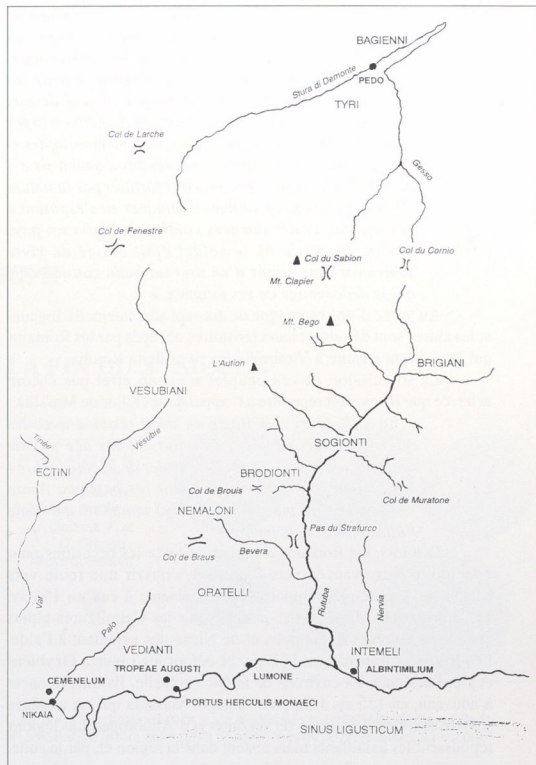
« Les Brigiani occupaient les lieux de la rive gauche de la Roya, les Sogionti, ancêtres des saorgiens..

Brodionti, habitants du castel de Brodo, maintenant Brouis, qui confinaient avec les Némaloni de la vallée de la Bévera.

Les noms des Brodionti et des Némaloni restent quasi-entièrement conservés dans les noms des châteaux Brochu²⁴ et Lameor, cités en 1157. »

Il est à peu près certain que la peuplade qui occupait la combe de Brouis, lieu de pâture, d'agriculture, d'habitation, bien protégé des vents et pourvu d'eau, tenait déjà cette position stratégique essentielle pour contrôler les passages reliant la Moyenne Roya à la Bévera.

Les moeurs agrestes de ces éleveurs-paysans, et guerriers permanents, ont été rapportées par les Romains qui les décrivent comme des hommes à demi-sauvages, vivant dans des conditions précaires. Braves au combat, jaloux de leur liberté, ils sont durs, laborieux et sobres. Leurs habitations sommaires sont faites de pierres sèches, de branches et de paille. Ils subsistent essentiellement grâce aux produits de leurs troupeaux qui leur fournissent également les peaux qui les protègent des rigueurs de l'hiver. Comme ils cultivent un sol plutôt stérile et rocailleux, leurs récoltes céréalières sont des plus maigres. Avec les blocs qu'ils brisent ils redressent les terrains pentus en bâtissant des murets de soutènement en pierre sèche. La terre qu'ils rapportent derrière ces murs leur permet de développer une culture en terrasse moins soumise aux méfaits de l'érosion que celle des pentes naturelles. Religieux, ils croient à l'immortalité de l'âme, à la puissance de l'être suprême, à la fin du monde par l'eau et le feu. Outre Bekkos et Futri, dans leur panthéon on trouve : Esus, créateur universel, Belenus, le soleil et la lumière, Belisona, la lune, régulatrice des saisons, et Teutos père des hommes et de la terre.



Carte des emplacements supposés des tribus de la vallée de la Roya lors de leur romanisation.

Les guerres romano-ligures.

Leurs plus proches voisins au Sud, les Intemelli, établis entre la Nerva et la Roya, se sont alliés aux Ingauni de la région d'Albenga pour résister à l'expansionnisme de leurs puissants voisins les Génuati du golfe de Gènes. Cet antagonisme aboutit à des alliances opposées lors des guerres Puniques : Les Génuati s'étant rangés aux côtés des Romains, Intemelli et Ingauni rejoignent le camp carthaginois à qui ils fournissent navires, marins et troupes terrestres. Certaines peuplades alpines suivent leur exemple et rallient le carthaginois Asdrubal lorsqu'il franchit les Alpes du sud avec son armée. Le danger romain n'étant pas encore connu des hommes de la vallée, rien ne permet de supposer que des Brodionti, Sogionti et Brigiani aient effectivement combattu comme supplétifs dans les armées d'Hannibal.

Carthaginois, Intemelliens et Ingaunes l'emportent sur les Romains, en 205 av. J.C., entrent dans Gènes qu'ils incendient et se retirent après avoir pillé la cité. La défaite d'Hannibal, trois ans plus tard, contraint ses alliés Ligures à se soumettre à Rome qui les oblige à détruire tous les navires de gros tonnage qu'ils possèdent encore. Ce n'est cependant qu'en 197 av. J.C. que Rome décide de réduire ces turbulents peuples de la Ligurie occidentale. Pécis²⁴ relate ainsi ces opérations :

« Ces peuples étaient les ennemis perpétuels des Romains.

* Nom donné à la Roya par les Romains.

²⁴ Le chartiste qui a transcrit la charte du 30 août 1157, énumérant les châteaux remis à la commune de Gènes par le comte Guido Guerra - chapitre III - a situé le *castrum* « Brochu » à Braus. Il ignorait qu'en breillois on dit « Brouiche » et en saorgien « Brouche » pour désigner le col de Brouis.

Il semblaient destinés à exercer leurs armes et entretenir la discipline militaire dans leurs armées pendant les intervalles ou il n'y avait point de guerre importante à soutenir. Tout contribuait dans la Ligurie à tenir les troupes Romaines en alerte et attentives à leur devoir; un pays rude et plein de montagnes; des chemins escarpés et toujours remplis d'embuscades; des ennemis agiles et prompts, qui leur tombaient sur les bras quand ils s'y attendaient le moins; des châteaux fortifiés par la nature et l'art, qu'ils étaient obligés d'attaquer en s'exposant à des travaux et des dangers continuels; enfin un pays pauvre et stérile où le soldat était obligé de vivre sobrement sans espoir d'en tirer un butin considérable qui le dédommage de ses fatigues. »

Au terme d'une campagne de dix sept ans, Intemelli, Ingauni et les autres sont défaits, et leurs territoires occupés par les Romains qui atteindront ensuite à Vintimille les rives de la Rutuba.

La soumission de ces peuples n'est en effet pas encore achevée que Rome doit répondre à l'appel de ses alliés de Massilia :

« En 181, alors que Rome en avait terminé avec les affaires de la Cisalpine, Massilia déposa une plainte officielle auprès du Sénat: des pirates de la côte Ligure (entre Gênes et Nice) attaquaient les bateaux. Ayant conquis la Cisalpine, Rome envoya une flotte qui régla l'affaire en peu de temps. »²⁵

Dès lors, les Romains chercheront toute les occasions pour poursuivre leur avancée vers l'ouest et s'ouvrir une route vers l'Espagne. La première opportunité se présente à eux en 154 av. J.C. lorsque les Massaliotes, assiégés par les Celtoligures alpins dans leurs colonies d'Antipolis et de Nicae, les appellent à l'aide. Les Romains franchissent la Roya et défont les Ligures Oxybiens et Décéates dans les environs de la Nice actuelle. Ils interviennent à nouveau, en 125 av. J.C., pour dégager Massilia qui est assiégée par une coalition de Saliens, de Vocontes et d'Allobroges. Les légions repoussent les assaillants mais restent dans la région et, par la suite, occupent toute la Gaule méridionale. Ainsi, en un peu plus d'un demi siècle, les Romains se sont emparés du littoral Méditerranéen jusqu'au delà du Rhone. Occupation qui leur donne, maintenant, la maîtrise des voies de communication maritimes et terrestres vers l'Espagne. C'est alors qu'ils fondent la Provincia (l'actuelle Provence) qui s'étend sur presque tout le sud-est de la Gaule.

Pour autant, la situation n'est pas clarifiée avec les tribus des montagnes des Alpes Maritimes. Au mépris des accords qu'elles ont passé avec les romains, elles continuent d'attaquer leurs convois circulant sur la voie littorale. Dans les Alpes, la situation n'est pas meilleure malgré la conquête de la Gaule par Jules César. Car la présence des légions n'est pas suffisante pour maintenir la libre circulation entre les deux versants. Le franchissement des passages alpins restant soumis à la menace permanente des attaques de ces montagnards aux longs cheveux :

« Ce chemin, que César s'ouvrit l'épée à la main, fut de nouveau fermé aux armées Romaines, et il leur fallut de nouveau faire le détour des Alpes Maritimes. Ce fut de là que César descendit pour entreprendre la Guerre civile. »²⁶

Après un long détour par la vallée du Rhone, Jules César parvient à Albintimilium (nom romain de Vintimille) où il accorde le « Jus Latii » aux habitants de cette localité. Celle-ci érigée alors en Municipie Romain est rattachée avec ses dépendances territoriales (on pense qu'à cette époque l'influence romaine se limitait à l'actuelle basse Roya et n'avait pas encore pénétré la Moyenne Roya) à la tribu romaine de Campanie appelée Falerna²⁷ - à laquelle sera rattachée toute la vallée de la Roya -, tandis que Cemenelum (Cimiez) capitale de la Province des Alpes Maritimes nantie des mêmes droits, sera rattachée à la tribu Claudia. Ce statut de « cité latine » avec droits de municipie permet à ces deux localités de s'administrer elles-mêmes suivant leurs lois, usages et coutumes. Chacune d'elles aura son propre corps de ville ou Sénat, sa curie et ses magistrats. Toutefois, selon Rossi, dans l'antique cité des Intemelli, ceux du clan qui s'oppose à Rome poignardent le patricien qui a offert l'hospitalité à Jules César.

Défiée continuellement par ces redoutables montagnards, Rome décide de les réduire. La campagne que conduit le Consul Auguste en personne débute en 25 av. J.C. et dure 19 années. La soumission des peuplades occupant le relief tourmenté des Alpes Maritimes s'avère parmi les plus difficiles :

« Sur les opérations qui aboutirent à la conquête des Alpes occidentales, durant l'an 14 av. J.C. et probablement les suivantes, nous ne possédons malheureusement que des données assez confuses. Il ne paraît pas invraisemblable que l'Empereur lui-même participât à quelques unes d'entre elles. Il semble acquis, par le témoignage de Dion, que les Ligures des Alpes Maritimes furent soumis en 14 av. J.C. »

Pour célébrer le triomphe d'Auguste et signifier aux peuples de l'Occident que la victoire des légions romaines inaugure une ère de paix, le Sénat fait édifier au lieu dit Alpi Summa²⁸ un monument colossal: le Trophœum Alpium²⁸ ou Trophée d'Auguste sur la base duquel sont gravés les noms des 45 peuples alpins vaincus, parmi lesquels figurent les Brodionti, Sogionti et Brigiani.

La victoire des Romains va fixer, pour presque dix siècles, le destin des habitants de la vallée de la Roya car, en traçant les frontières de ses conquêtes, Auguste, devenu empereur, sépare la Gaule cisalpine de la Gaule transalpine par une ligne qui, partant des sources de la Durance et, suivant les crêtes alpines, atteint la mer au pied du Trophée le glorifiant. Ainsi Vintimille et la Roya sont incluses dans la IX^e Regio Augustae de l'Empire Romain, tandis que les Alpes Maritimes demeurent une province romaine. Mesure qui délimite les confins occidentaux du Municipium d'Albintimilium, au territoire centré sur le bassin de la Roya.

²⁵ La Turbie.

CHAPITRE II

DE LA ROMANISATION A LA FIN DU X^O SIECLE

La Romanisation des tribus de la Roya et la Via Municipale.

Il ne semble pas que la romanisation des tribus alpines de la Roya ait été entreprise immédiatement après leur défaite. On serait plutôt enclin à croire qu'elle s'est effectuée au rythme d'une pénétration lente et progressive, le relief de cette vallée ne se prêtant guère à ce genre d'opération. Parmi les indices qui semblent d'ailleurs étayer cette hypothèse, celui qui paraît le plus déterminant est apporté par les monnaies romaines²⁹ qui ont été découvertes dans plusieurs quartiers du terroir breillois. En effet, à l'exception d'un Trajan (98 à 117) toutes ont été émises dans le courant du III^e siècle et il a quand même fallu un certain laps de temps avant qu'elles ne circulent dans ce terroir. Un autre indice est fourni par les sépultures mises à jour dont les caractéristiques correspondent à un rite d'inhumation qui n'a seulement été pratiqué qu'à partir du début dudit III^e siècle. La romanisation a également été retardée du fait de la méfiance des autochtones à l'égard de leurs vainqueurs. Dissimulés au fond des forêts, gorges et vallons ils n'ont guère l'occasion de les rencontrer.

La situation ambiguë qui en résulte pose évidemment problème aux Romains surtout pour l'aménagement de leurs voies de communications. Selon Fodéré³⁰, les Romains auraient jalonné le chemin reliant Albitimilium à Pedo (Borgo San Dalmazzo), par la vallée de la Roya, d'ouvrages fortifiés. Ces postes servaient sans doute aussi à contrôler les mouvements des tribus rebelles. Cette voie muletière, dénommée « Via Municipalis »³¹ ou encore « Via Salaria » (chemin du sel), présentait l'incontestable avantage d'être praticable en toute saison. Cet avantage et son intérêt stratégique en ont fait la voie de communication privilégiée entre Ligurie occidentale et Piémont. S'interrogeant sur son tracé Giordano³² écrit :

« A quel endroit pouvait se raccorder la voie par laquelle les Intemeliens communiquaient avec les peuples subalpins ? »

Il trouve la réponse dans un ouvrage de Borelli³³ :

« La vallée de la Roya était probablement traversée par une voie qui, en s'élevant, donnait naissance à d'autres chemins; l'un remontant la Bévéra vers Sospel, un second arrivait du Cairós pour aller dans la Vésubie, et un troisième, à travers la vallée de la Miniera (?) continuait vers Brigue, ou peut-être par Tende et rejoignait le carrefour où ils retrouvaient les deux routes de la vallée du Pésio et celle de la Bisalta. »

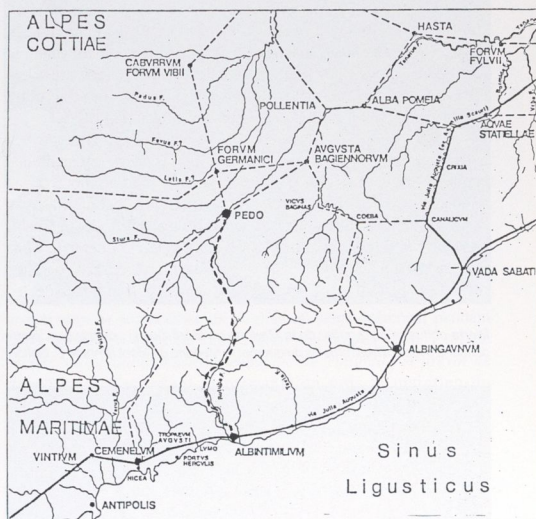
Et ajoute plus loin parlant de l'origine de cette voie :

« Sur la route du col de Tende il aurait été trouvés les vestiges d'une voie romaine, qui avait été ouverte sous les ordres d'Auguste... A Limone, au pied du col de Tende,

Quelques-unes des monnaies romaines découvertes sur le terroir breillois (Collection C. Botton, D. Cotta, J. Ghirardi, F. et G. Orengo - Photo C. Botton)

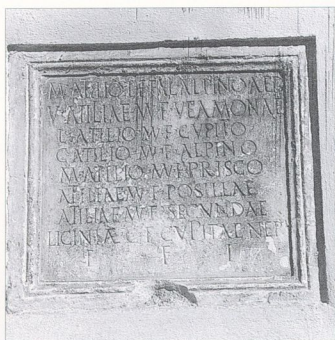


Carte des voies romaines et de la Via Municipalis qui reliait Albitimilium à Pedo en passant par la moyenne Roya (D'après la carte du professeur Lamboglia)



a été découverte l'inscription suivante: FURIUS VITALIS Proc ALPIUM maritimarum. »

La carte du Professeur Lamboglia³⁴, celle de l'Istituto San Agostino³⁵ et la récente étude de Mademoiselle Gervasini³⁶, sont concordantes et situent toutes une voie romaine dans la vallée de la

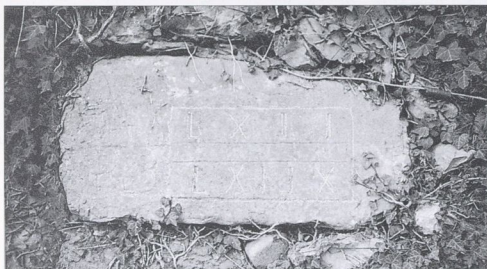


Plaque funéraire
provenant de
Mallemort,
commune de
Saorge. Défunts
de la tribu romaine
Falerna ou Falerna
(Photo C. Botton)

Dalle de sépulture
d'inhumation mise
à jour au quartier
Burdanche en 1968
(Photo C. Botton)



Pierre obituaire du quartier de la Madone du Mont-Bourg ; ci-dessous, pierre obituaire avec chiffres romains du quartier la Madone du Mont (Photos C. Botton)



Roya. On pense que de la Vintimille romaine bâtie sur la rive droite de la Nervia partaient deux chemins remontant vers le col de Tende, l'un sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche de la Roya. Le plus important, celui de la rive droite, épousait le relief au moins jusqu'au lieu-dit Mallemort à Saorge où l'on a découvert une dalle funéraire romaine³⁷. Il franchissait ensuite la Roya et, en rive gauche, passait par Saorge et Brigue avant de retrouver la rive droite au sud de Tende, au bas du col de l'Ubaïra.

Plusieurs indices accréditent l'idée qu'un oppidum s'élevait sur l'emplacement de l'actuel château de Véone. Il s'agit tout d'abord des vestiges³⁸ relativement importants selon les témoignages, mis à jour en contrebas de celui-ci au cours des années vingt de ce siècle par les engins de chantier lors de la construction de la plate-forme de la future gare de Breil. Malheureusement par manque de curiosité et vu l'urgence des travaux ont été traités comme vulgaires matériaux de remblaiement : blocs et colonnes sculptés, meule à grains et objets utilitaires divers mis à jour par ces engins. Plus récemment, en 1968, une pelle mécanique dégageait une sépulture³⁹ dont la dalle supérieure en terre cuite présentait en relief des signes circulaires caractéristiques des rites funéraires de l'époque gallo-romaine. Cette sépulture mise à jour dans une oliveraie était recouverte par plusieurs mètres de terre du fait du glissement de terrain provoqué par l'effondrement du «sgaravin de Véone» (dans « Histoire et Statistiques des A-M », publiée en 1862, Georges Roux, cite à la page 17: «*le castrum et Villa Brellium*», mais sans donner aucune référence).

La présence de ces indices dans un périmètre relativement restreint permet de penser que ce site, par ailleurs bien exposé et pourvu d'eau, a été occupé par un groupe humain qui ne l'a abandonné que pour d'évidentes raisons de sécurité. Il y avait probablement là un embryon de «pagus» ou tout au moins un groupe d'habitations directement placé sous la protection d'un poste romain. On pense que les occupants de ce lieu se sont déplacés pour s'installer un peu plus loin, au quartier San Johannes⁴⁰, où l'on a mis à jour de nombreuses sépultures couvertes de larges tuiles plates placées en forme de toit à double pente, à l'intérieur desquelles des monnaies et débris de poteries se trouvaient à côté des ossements. Mais, une fois encore, comme pour les vestiges précédents, nul n'y a porté un quelconque intérêt en vue de leur préservation.

Lors de leurs déplacements, certains de ces hommes ont dû atteindre le quartier du Mont-Bourg où d'autres sépultures et d'autres pièces de monnaies ont été découvertes. Aujourd'hui, on peut encore y voir dans certains murs des pierres gravées d'inscriptions funéraires plus tardives insérées dans des murets.

Au milieu du V^e siècle, la décadence de l'Empire conduit beaucoup de nobles et de notables à émigrer vers les provinces où s'est créée une aristocratie foncière vivant de l'exploitation du sol. Selon Don Cottalorda⁴¹ :

« Il y en a qui pensent que les Cotta⁴² ces fameux Romains dont il est fait souvent mention par les historiens, se retirèrent en Ligurie pendant les revers de l'Empire Romain; qu'ils ajoutèrent ensuite à leur nom le mot lord qui chez les Hollandais et les Anglais et les autres peuples du nord signifie seigneur; je me rappelle avoir entendu dire cela par plusieurs et principalement par mon très bon et très cher père - et qu'ils donnèrent ainsi à notre famille origine et nom. »

On pense que ce sont ces «modernes» exploitants qui ont introduit dans la vallée de la Roya de nouvelles espèces végétales telles que la vigne et l'olivier⁴³ déjà cultivées autour du bassin méditerranéen et s'accommodant bien du climat tempéré des pentes ensoleillées de la Moyenne Roya. Le sol mieux travaillé se couvre également de moissons et d'arbres fruitiers. Les vestiges découverts dans différents quartiers permettent de penser que des «agers» occupaient les terroirs de la Madone du Mont, Bourg, Morga, Pinéa,

Borgemou, l'Agandon, Tenché, Péoudé notamment. Ces vestiges et monnaies sont autant d'indices attestant la présence de romains ou tout au moins de peuplades romanisées dans le pays breillois. Présence que confirme, dans cette partie de la Moyenne Roya, les noms de divinités romaines que portent encore aujourd'hui des sommets, des torrents et des lieux-dits dont les principaux sont: Giou, la Déa, la Maïa, Marth⁴⁴:

« On a retrouvé, au faite des montagnes et autres lieux, des inscriptions relatives au culte des divinités du paganisme. Le souvenir de Jupiter Penin transparait dans le nom ancien de diverses montagnes (il a été déformé comme ceux de nombreux autres lieux-dits; surtout depuis 1860, par les géographes, géomètres et dresseurs de cadastres, Monte Jove, Giove, Goje, Jou... »

Durante⁴⁵ écrit aussi à ce sujet:

« ... les Romains avaient la pieuse habitude de dresser des autels à «Jupiter Stator» sur les points culminants des pays conquis par leurs armes. »

Ces noms très significatifs, témoignent du changement qui s'est produit chez les habitants de ce pays au temps de la Pax Romana. Les croyances religieuses évoluant également ils ont abandonné leurs anciennes divinités pour adopter celles de leurs vainqueurs:

« Il fallait en effet que la divinité pût se dépouiller de son caractère universel pour se rapetisser aux proportions de la cité. Un Ligurie des Alpes Maritimes n'eut pas adressé un voeu à Mars si ce dieu n'avait pas été pour lui Mars de Cimiez. En sacrifiant systématiquement l'esprit à la lettre de la religion, les Romains paraissent avoir obtenu assez rapidement dans les Alpes Maritimes la disparition des anciens cultes celtiques et ligures... Or tandis que la religion romaine supplantait définitivement les cultes antiques, le christianisme pénétrait dans les Alpes Maritimes. »⁴⁶

Faut-il ajouter que le pape Saint Grégoire le Grand (590-604) s'employa durant son pontificat à faire disparaître des pays christianisés toutes traces des cultes primitifs comme ceux des Romains ?

Christianisation du littoral et de la vallée de la Roya.

La légende intemelienne rapporte que Vintimille a connu très tôt la parole du Christ proclamée, dès l'An 68, par deux chrétiens: Nazaire et Celse⁴⁷ chassés de Cimiez. Ces prédicateurs, martyrs de leur foi, auraient péri noyés dans les eaux de cette localité. Sept années plus tard l'apôtre Barnabé, poursuivant leur oeuvre, fonde à Vintimille le premier lieu du culte chrétien de Ligurie Occidentale. On le trouve mentionné en 356 dans une lettre de l'évêque de Verceil et en 373 dans une liste des églises suffragantes de Milan. Les historiens de Ligurie, comme ceux du versant nord du col de Tende, pensent que c'est vers le milieu du III^e siècle que Dalmas⁴⁸ a annoncé «la bonne nouvelle» aux habitants de la région. Martyrisé, avant d'être décapité, son corps aurait été brûlé à Pêdo, localité qui l'honore aujourd'hui en portant son nom: Borgo San Dalmazzo. D'autres pensent que l'évangélisation des Alpes aurait été l'oeuvre de Saint Martin, Evêque de Tours, vers le milieu du IV^e siècle. Enfin certains croient que l'évangélisation de notre région a été plus tardive:

« A coup sûr, la Provence n'en est, au début du IV^e siècle, qu'aux tout débuts de la mission chrétienne. Une mission alors placée sous le signe de l'empirisme: un simple portus, Nice, figure sur la liste quand la civitas voisine de CEMENELUM (Cimiez) en est absente... Affaires de circonstances: Nice doit sans doute à ses liens avec Marseille d'avoir tôt reçu l'Evangile. »⁴⁹



Cuve bassin en argile du quartier La Gandon. Ci-dessous, cul d'amphore trouvé à La Gandon, avec pièce de monnaie pour l'échelle (Collection J. Deramond, photos C. Botton)



En tous cas la fin des persécutions facilite la propagation du christianisme dans les vallées alpines et conduit l'épiscopat à suivre le mouvement en créant des églises dans les bourgades et y délègue des prêtres pour célébrer le culte divin. Les nouvelles paroisses restent sous la dépendance de l'église du siège épiscopal pendant plusieurs siècles. Il en est ainsi à Breil puisque, en 1270, y officie encore « Guillaume Malleus, chanoine de Vintimille et prévôt de Breglio »⁵⁰. Cependant la propagation puis le maintien du christianisme fut essentiellement l'oeuvre des institutions monacales grâce au rayonnement spirituel de leurs abbayes et à la présence de leurs prieurés dans les vallées alpines. Le premier monastère de notre région est fondé au début du V^e siècle, sur une des îles de Lérins, par le moine Honorat. Deux siècles plus tard Théodolinde, reine de Bavière et épouse d'Algilulf roi des Lombards, fait construire une abbaye à Pêdo sur les lieux mêmes du martyr de Dalmas. C'est sous Charlemagne que sera fondé l'abbaye de Saint Pons dans la vallée du Paillon. Elle sera placée sous le vocable du patricien Pons, martyrisé sous l'empereur Decius, en 250.

« Toutes ces abbayes bénédictines propagèrent le culte des saints de leur ordre: SS Honorat, Coloman, Benoît,

Maur, Dalmas... Ainsi les évêques et les abbés bénédictins exerçaient parallèlement leur autorité dans toute la région, depuis le littoral jusqu'à la pointe des hautes vallées, les uns dans les paroisses diocésaines, appelées indifféremment «parochia» ou «diocesis» au V^e siècle, les autres dans les prieurés dirigés par les moines prieurs. »⁵¹

C'est au cours de cette période que les bourgades de la Roya sont placées sous la juridiction de l'Évêque de Vintimille, lui-même suffragant de celui de Milan.

Les invasions gothes, lombardes et la domination carolingienne.

Les luttes d'influence et l'anarchie qui accélèrent la désintégration de l'Empire Romain incitent les barbares à franchir les marches de l'Empire. Ils atteignent ainsi le massif alpin pendant le premier quart du IV^e siècle. Mais c'est seulement au début du V^e siècle que les Goths envahissent les Alpes Maritimes et la Ligurie. La prise de Rome, en 445, marque la fin de la domination romaine. En déposant le dernier empereur, Odoacre chef mercenaire, devient le maître de toute l'Italie. Sa défaite, en 489, par Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, plaça notre région dans sa zone d'influence.

Un siècle plus tard, vers 570, d'autres envahisseurs, les Lombards, descendent par le col de Tende. Ils pillent et saccagent tous les lieux habités se trouvant sur leur chemin avant d'attaquer les cités du littoral. Gioffredo⁵² a écrit à leur propos :

« ... et que les noms de tous ces lieux, villages et châteaux, de Tende, Brigue, Malmort et Breil, presque Praelium, sont les preuves du passage, des campements, des batailles et des massacres perpétrés par les Lombards pendant qu'ils se battaient en ces lieux contre Amato. »

Mais Latouche⁵³ écrit à leur sujet :

« Il n'est pas certain que les Lombards aient jamais ravagé la région de Nice. On sait seulement par Grégoire de Tours, l'unique historien de cette époque déshéritée, qu'en 573 des Saxons chassés d'Italie par les Lombards ont envahi le midi de la Gaule en se divisant en deux bandes dont l'une est passée par les montagnes et Embrun, et la seconde par le littoral et Nice. »

C'est ainsi qu'à leur tour les Lombards dominent les Alpes et l'Italie. Au départ cette occupation est désastreuse pour les populations christianisées que ces envahisseurs adeptes de l'Arianisme persécutent⁵⁴. A la même époque, vers la fin du VIII^e siècle, les Arabes, que l'on dénomme aussi Sarrasins, piratent en Méditerranée après avoir conquis l'Afrique du nord et l'Espagne. Leurs navires qui s'attaquent aux navires chrétiens commencent à faire des incursions contre les villes du littoral. Ils incendient le monastère de Lérins, tuent les moines, débarquent à Nice et ravagent la région jusqu'à ce qu'ils en soient chassés par les Lombards, cinq ou six années plus tard.

L'arianisme et son culte n'ayant pas complètement disparu en Italie, le pape fait appel à l'aide extérieure. Charlemagne répond en accourant, franchit les Alpes et, en 773, l'emporte sur Didier, le roi des Lombards. Devenu Empereur après son couronnement par le pape, il abolit la constitution lombarde et réorganise son nouvel empire. Les anciens duchés lombards sont partagés en légations ou marquisats dans les régions frontalières et leur direction est confiée à de grands dignitaires de sa cour ou encore à des militaires de haut rang. Ces légations, elles-mêmes divisées en districts, ont à leur tête des «comés» (des comtes) à qui l'empereur accorde l'autonomie en décrétant toutefois que chaque homme de son empire sera régi par la loi de sa nation.

Cette organisation patiemment mise en place est détruite par les petits-fils de Charlemagne à la signature du traité de Verdun, en 843. L'un d'eux, Lothaire, reçoit le royaume d'Italie et, avec le

titre impérial, une longue bande de terres allant de la Mer du Nord à la Méditerranée. Cet ensemble territorial formé d'éléments disparates, parmi lesquels figurent Ligurie et vallée de la Roya, s'est très vite scindé en plusieurs communautés territoriales plus ou moins semblables aux anciennes légations carolingiennes. Leurs gouverneurs mettent à profit les rivalités apparues entre les héritiers de l'empereur et participent à l'affaiblissement du pouvoir central en revendiquant ouvertement leur indépendance. Le souverain qui a besoin d'eux, accroît leurs pouvoirs en leur concédant certains droits régaliens qu'ils exercent en son nom. Petit à petit ces personnalités se taillent de véritables royaumes et, usurpant les droits ainsi concédés, les exercent à leur seul profit et à celui de leurs descendants en déclarant leurs charges héréditaires.

Par ailleurs les Italiens, lassés de la rivalité des prétendants à la couronne de leur pays et à la dignité impériale qui les désorganise et ruine leur pays, font appel au roi de Germanie, Othon le Grand, pour mettre fin à cette anarchie. Ayant écarté la couronne royale à Pavie, il se rend à Rome l'année suivante et, en 962 s'y fait couronner empereur.

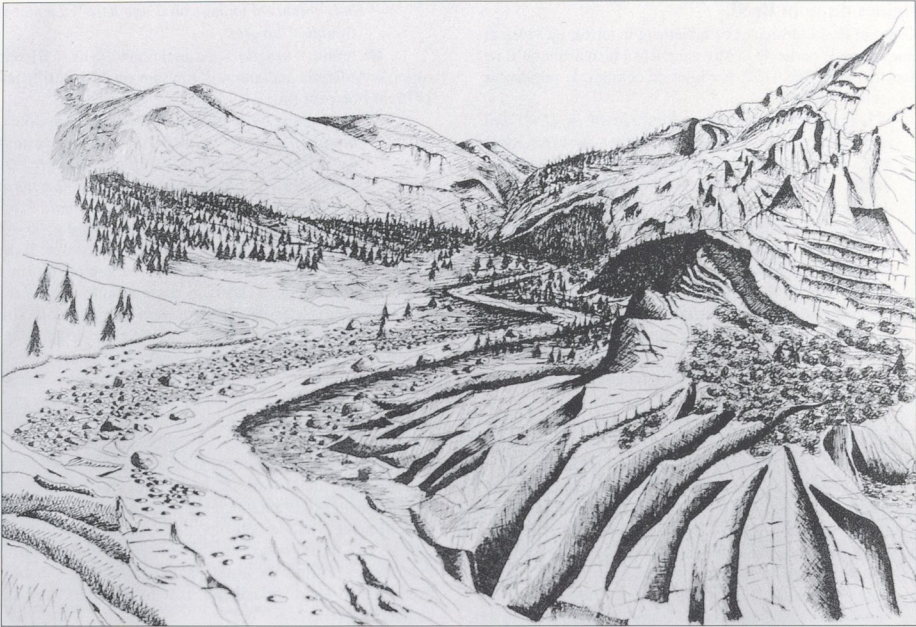
Sous son règne s'instaure une tradition qui survivra pendant des siècles, selon laquelle le prince qui a été élu roi en Allemagne a vocation à devenir roi de l'Italie mais ne peut prétendre au titre d'Empereur du Saint Empire Romain Germanique qu'après avoir reçu la couronne impériale, à Rome, des mains du pape. En principe l'empire consiste en l'ensemble des territoires de l'ancien empire carolingien à l'exclusion de la France d'alors. La Ligurie et la vallée de la Roya dépendent désormais de cette entité supranationale purement formelle s'agissant d'un pouvoir lointain difficile à exercer de façon suivie. Il est en effet impossible au souverain d'exercer son autorité sur tous ses vassaux sans user de moyens de coercition de répression. Il en résulte une perte d'autorité qui s'aggraverait à partir du XI^e siècle du fait des luttes incessantes que vont se livrer, pendant plus de trois siècles, empereurs et papes à propos des investitures⁵⁵, querelle provoquée par la volonté du pouvoir religieux d'enlever à l'autorité séculière la nomination aux fonctions ecclésiastiques.

Les Sarrasins dans la Roya.

Les troubles résultants de ces luttes intestines sont mis à profit par les Sarrasins qui, en toute impunité, recommencent à ravager les régions côtières. Vers 890 ils débarquent en Provence et se retranchent solidement sur les hauteurs qui dominent le golfe de St Tropez. Le Fraxinet (La Garde Freinet) devient leur centre opérationnel pour de nouvelles conquêtes. Au Cap Ferrat ils occupent la pointe de St Hospice, base à partir de laquelle ils vont conquérir et détruire Cimiez. Exploitant leur premières victoires, ils poursuivent leurs exactions en s'attaquant aux villes du littoral provençal et ligurien.

« La désolation fut générale, les pays les plus riches furent réduits en désert, tout disparut : les églises furent abandonnées ou détruites, les évêchés eux-mêmes paraissent avoir été absolument désorganisés, toute vie sociale disparut. »⁵⁶

Encouragés par leurs succès sur la côte méditerranéenne, ils s'engagent plus avant dans les vallées alpines. Déjà victimes antérieurement d'autres envahisseurs, les populations de l'intérieur croient trouver une parade efficace en détruisant les passages difficiles des chemins conduisant à leurs bourgades. Vainement d'ailleurs car rien n'arrête les Maures qui ravagent tout sur leur passage, tuent et pillent tout en remontant les vallées et en aménageant des relais fortifiés où ils se retrouvent après leurs forfaits. Selon le chroniqueur du comté de Nice, l'abbé Bonnifassi⁵⁷, les Sarrasins aient établi un de leurs camps sur une des montagnes de Breil. Douze siècles après leurs départ plusieurs sommets et lieux-dits de ce pays portent encore des noms très significatifs⁵⁸, tels que : «*le Maurigon*», «*la crête de Maroum*», «*les Maureschi*», «*Maoune*».



Tentative de reconstitution du site de Breil à l'époque romaine (Dessin de Ph. Esposito - Collection C. Botton)

On présume que leur présence dans la moyenne et la haute Roya, confirmée par la découverte de monnaies⁵⁹ d'époque, perdura au moins un quart de siècle soit jusqu'en 920 selon Bruno Luppi⁶⁰. On attribue d'ailleurs à ces envahisseurs la découverte si ce n'est l'exploitation de la mine de la Vallauria⁶¹, à St Dalmas de Tende, ainsi que l'aménagement du chemin du col du Sabion.

Entre temps *razzias* et coups de mains se succèdent et permettent aux Maures de s'approvisionner et d'enlever hommes ou femmes qu'ils emploient à leur service ou vendent comme esclaves. De plus en plus audacieux ils poursuivent leur mouvement vers le nord, franchissent les Alpes « per montem Corneum » et, en 906, atteignent Pado (Borgo San Dalmazzo), où ils brûlent l'abbaye bénédictine après avoir massacré quarante moines. Leur forfait accompli, ils s'élancent ensuite à l'assaut des riches localités des plaines du Piémont et de Lombardie.

Définitivement chassés des Alpes dans la première moitié du X^e siècle par l'armée du roi Hughes de Provence, les Sarrasins résistent pendant presque encore un demi siècle dans les places fortes qu'ils tiennent sur le littoral. Ce n'est en effet que vers 973 qu'une coalition regroupant de grands seigneurs de la région - constituée par Guillaume de Provence, que l'on appellera le Libérateur, son frère Roubaud, le comte d'Arles et Ardoin, marquis de Turin - les chassera définitivement du territoire provençal.

Fondation du comté de Vintimille. La Roya terre d'empire.

C'est à cette époque que le sort des habitants de la Roya est réglé pour plusieurs siècles. En effet, Berenger d'Ivréa, le roi d'Italie, concède à Ardoin de Suze, avec le titre de Marquis, la Marche de Turin. Marquisat comprenant les comtés de Turin, d'Auriate (Cuneo et Saluzzo), de Bredulo (Mondovi), d'Albenga, et de Vintimille. En mettant en possession de leurs fiefs les comtes de Vintimille, en

996, l'empereur Othon III se réserve la haute domination⁶² sur les terres de la Roya de la mer jusqu'au col de Tende. Les terres de Breil, Saorge, Tende et Brigue, sont maintenant terres d'Empire.

Le plus ancien document⁶³ connu faisant référence au Comté de Vintimille est une charte de 962 relative à San Remo. On ne connaît d'ailleurs pas le nom de la famille titulaire de ce comté en l'absence d'hypothèse probante. En fait, ces fiefs sont octroyés à ceux, laïcs ou religieux, qui ont participé à la libération du pays de l'occupation sarrasine ou à sa reconstruction.

La bourgade sur la rive gauche de la Roya.

On pense que c'est au cours de cette période d'insécurité ou bien au cours des invasions successives que les habitants des hameaux dispersés sur la rive droite de la Roya ont franchi cette rivière et se sont réfugiés sur la rive gauche, s'agissant d'un espace réduit mais parfaitement protégé par des défenses naturelles constituées d'un côté par la boucle de la Roya et de l'autre par deux arêtes rocheuses divergentes. La survie étant devenue leur principal souci, ils s'y établissent de façon permanente et en organisent la défense. N'osant plus trop s'aventurer sur les terres de la rive droite, ils défrichent et mettent en culture les terrains jouxtant leur nouveau lieu de vie. Ils y bâtissent les premières habitations de ce qui deviendra, plus tard, la communauté des Hommes de Breil. Bien qu'il ne s'agisse que d'une hypothèse, on peut sans trop s'avancer dire que c'est très vraisemblablement entre les VI^e et IX^e siècles qu'a été fondé, en ce lieu facile à défendre, l'actuel village. Un indice sur cette ancienneté est formulé par Henri Sappia⁶⁴ qui, malheureusement, n'a pas donné ses sources :

« Avant l'an mil nous trouvons mentionnés Breil, Sospel, Peille, Lucéram, Eze, Contes: on ne parle nullement de maints autres endroits de notre Comté. Existaient-ils avant cette époque ? »

Les origines du nom Breil.

Ce nom: Brehl, désignait certainement le terroir où vivaient les hommes en cette partie de la Moyenne Roya bien avant qu'il ne figure dans la charte⁶⁵ de 1157. Au sujet de ce nom, le professeur Charles Rostaing⁶⁶ écrit:

« Sont également Gaulois... Breil (Brehl en 1157), qui correspond au français " breuil ", l'un et l'autre remontant au Gaulois " Brogilo " qui veut dire: champ, enclos. Une question ici se pose: puisque les Gaulois ne sont pas venus dans le pays, pourquoi y a-t-il des noms Gaulois et comment y sont-ils parvenus ? C'est qu'il s'agit de noms communs, d'appellatifs, c'est à dire des mots qui ont voyagé, qui se sont répandus dans tout l'Empire Romain à la faveur de la " Pax Romana ", au moment où les Gaulois ont pu aller s'établir pacifiquement en dehors de leurs territoires d'origine, et y apporter par conséquent des noms de leur pays. »

Plus récemment⁶⁷, cet éminent toponymiste a complété sa première explication en m'écrivant:

« Je ne connais pas de forme du nom de Breil plus ancienne que celle de 1157, " Brehl ", où hl représente un l mouillé. " Brehl " note très exactement la prononciation actuelle, qui remonte au moins au XII^e siècle. Il en est de même pour Breil, commune du Maine et Loire : " Brel " vers 1147. Quant à Le Breil-sur-Merize, il apparaît en 1165-1187, c'est à dire toujours à la même époque, sous la forme de " Brolio ". Cette forme nous donne la clé du problème: il s'agit de l'ancien français " breuil " et ancien Provençal " brolh ", signifiant " petit

bois entouré d'un mur où d'une haie ". Le mot vient du Gaulois " brogilo ". »

Ce terme « brogilo » est mentionné dans « Dissertazione sopra le Antichita Italiane » d'Antonio de Muratori⁶⁸, publié en 1776 où l'on peut lire:

« De même, il semble que l'on utilise " brolium " ou " broilum " pour un bois ceinturé de murs où se tiennent les foires aux animaux de chasse ou parc. Dans les capitulaires de Charlemagne, en l'an 800, nous avons: « nos vergers que le peuple appelle " Brogilo ". »

Selon une autre source⁶⁹, le terme « Brejl » ou « Brehl » aurait été apporté d'Orient en Europe par les croisés. Il dériverait d'un mot grec signifiant également verger ou jardin cultivé jouxtant les habitations. Dans la basse latinité « Brojlus » avait la même sens. Cette dernière forme a une évidente similitude avec celle utilisée jusqu'au XIX^e siècle pour désigner le col de « Broijs ». Ce qui conduit une nouvelle fois à adopter la thèse de Rossi selon laquelle les Brodionti, ces lointains ancêtres des Breillois, occupaient ce col. Broij a-t-il été transformé en Brehl ? Rien ne permet de l'affirmer, toutefois ce nom de Brogilo: enclos, lieu fermé, jardin cultivé près des habitations, correspond davantage à la configuration de la bourgade de la rive gauche plutôt qu'à une située au col de Brouis. S'il s'avérait que cette dernière ait effectivement existé antérieurement aux invasions - ce que l'on ne peut prouver - quelles raisons, autres que l'insécurité, auraient poussé ces pasteurs paysans à quitter de bonnes terres, bien exposées et proches de vastes pâtures, pour aller s'établir sur un espace étroit au sol rocailleux, nettement moins bien exposé et soumis aux vents?

CHAPITRE III

BREIL DANS LE COMTÉ DE VINTIMILLE

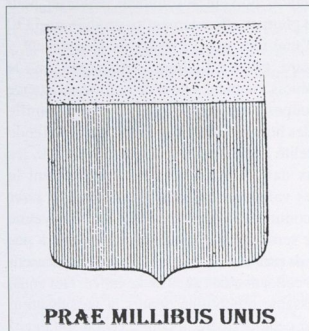
Le comté de Vintimille.

Véritable petit état souverain centré sur la Roya, le comté de Vintimille s'étend de San Remo jusqu'au rocher de Monaco et de l'embouchure de la Roya jusqu'au col de Tende. Au levant, il jouxte la République de Gênes, au couchant, le comté de Provence, et au nord, le marquisat de Turin. Outre la Roya et la Nervia, il inclut Peille, Lucéram et les vallées de la Bévéra, de la Haute Vésubie, et de la Haute Tinée. Cette situation particulière d'état tampon, s'insérant entre deux puissances régionales plus importantes, aurait pu permettre aux comtes de Vintimille de sauvegarder l'intégrité de leur domaine en usant d'une habile politique de bascule, à l'image de celle que pratiqueront les Grimaldi après leur conquête du rocher de Monaco. Malheureusement, en un peu moins de deux siècles, le régime successoral de la dévolution simple affaiblira cette famille, la vouant à un affaiblissement progressif par le jeu des héritages entraînant le partage des droits et, par voie de conséquence, la déperdition graduelle du patrimoine, l'impérialisme génois s'employant à faire le reste.

À la fin du IX^e siècle le régime féodal instaure un nouvel ordre politique et social essentiellement fondé sur la recommandation personnelle, le plus faible se recommandant du plus puissant. De tels liens d'allégeance, d'appartenance d'homme à homme, engagent totalement l'individu et structurent l'ensemble du corps social qui se trouve ainsi hiérarchisé. Les habitants de la Roya sont sujets des comtes de Vintimille qui, eux, doivent l'hommage au Marquis de Turin, lui-même vassal de l'empereur germanique.



Blason des Comtes de Vintimille



Le Comté de Vintimille au XI^e siècle
(D'après la carte de Filippo Rostan)

Puissants féodaux à l'origine, les comtes de Vintimille sont les maîtres absolus sur leurs domaines tant en ce qui concerne les terres que les hommes qui les habitent. L'éloignement puis l'affaiblissement de la puissance impériale leur permettra de régir leur fief à leur gré, pendant au moins un siècle et demi, de maîtriser justice, armée, finances – selon Rossi, ils auraient même battu monnaie –, et de gouverner, légiférer et administrer l'ensemble de leurs biens. Leur autonomie se renforcera au début du XII^e siècle, lorsque la lignée des Ardoïn de Turin, leur suzerain, s'éteindra. Ils restent cependant confrontés à l'église avec laquelle s'est instaurée une réelle concurrence. Ainsi, sur le plan local, quand le seigneur s'impose en regroupant les habitants au pied du château qu'il vient de faire édifier, l'évêque rassemble les âmes au sein de l'église qu'il a érigée en paroisse⁷⁰. De plus s'il y a un prieuré sur le terroir, le prieur s'efforce de rassembler les habitants sous sa houlette. Il a dû en être ainsi à Breil puisque selon des sources sérieuses l'église Santa Maria dépendait de l'évêque de Vintimille tandis que celle du Mont, dite du Cucurone, relevait d'un ordre Bénédictin dont l'abbaye n'a pu être identifiée⁷¹.

Les habitants sont soumis par le pouvoir temporel à l'affouage, à l'alberghe et à la cavalcade⁷², mais ils sauvent leurs âmes en payant la dîme à l'évêque et en offrant terres et chapelles aux abbayes. C'est ainsi qu'en 1092 les Saorgiens font donation⁷³ de la Madone del Poggio à l'abbaye de Lérins, imités en cela, trois ans après, par les Sospellois qui offrent à leur tour la Madone de Verx. Aucun document ne rapporte ce qui s'est passé à Breil où, selon les historiens aussi bien français qu'italiens, les prieurs du Mont, de San Juan et de San Petrus relevaient de l'abbaye de Lérins. Seul le relevé des Droits et Mesures de la Communauté de Breil⁷⁴ de 1697 mentionne qu'effectivement des Bénédictins, dont on ne connaît pas l'abbaye, et les Augustiniens de San Dalmas possédaient encore des biens fonciers à Breil à la fin du XVII^e siècle.

Ces moines, nombreux « à l'âge d'or du monachisme », ont certainement cultivé leurs terres en y développant la culture de l'olivier. La plupart des arbres millénaires de ce pays se trouvent en effet dans le périmètre de N.D du Mont et celui de l'ancien prieuré San Juan.

Les premières libertés des hommes de la Roya.

Dans cette société à tendance totalitaire, structurée et hiérarchisée, on est intégré ou bien exclu. La population essentiellement rurale, ignorante, illettrée, est constamment menacée par la famine, les épidémies, les exactions des seigneurs et la majorité des gens dans un habitat plus que sommaire survit dans des conditions difficiles. Utilisant des instruments aratoires rudimentaires, les cultivateurs produisent de maigres récoltes de céréales et des légumineuses qui leur permettent tout juste d'assurer leur survie après les prélèvements opérés par le seigneur, l'évêque et les prieurs.

C'est alors qu'un événement capital, améliorant les conditions de vie des hommes de Tende, Brigue et Saorge se produit dans la première moitié du XI^e siècle. En effet, le marquis de Turin, Ardoïn de Suze, leur concède les premières libertés et franchises, privilèges garantis « jusqu'à la mer » (vraisemblablement à cause de la transhumance) par les comtes Otton et Conrad de Vintimille. Cette charte d'une grande importance historique a disparu, en 1947, des Archives Communales de Tende où elle était conservée. Une copie découverte dans le Fond Alziari de Malaussène des Archives Communales de Breil⁷⁵ est d'une rédaction assez confuse, en latin très barbare, selon Monsieur Hildesheimer qui en a fait la traduction. Ce document donne un aperçu des acquis ainsi obtenus :

« Le droit à l'héritage est reconnu aux habitants et les terres tenues présentement ou à acquérir sont placées sous la protection de la coutume; les personnes venues

de l'extérieur jouissent de la qualité d'habitant au bout de 12 ans de séjour et moyennant l'attestation de 5 personnes assermentées; en matière criminelle et civile la procédure doit se conformer à la coutume; les habitants ne sont tenus d'assister au plaid judiciaire que trois jours par an; le service militaire n'est dû qu'à l'intérieur du comté de Vintimille ou de la marche de Suse; il est permis aux habitants de couper du bois, de chasser, d'irriguer, de mener paître les troupeaux dans toute l'étendue du comté jusqu'à la mer... »

Le commentaire en italien accompagnant ce texte tente d'en déterminer la date :

« Bien que cette charte ne soit pas datée, il apparaît au vu des signatures de Otton et Conrad, comtes de Vintimille, que l'on se trouve avant 1041 et que nous sommes particulièrement persuadés de la situer peu après l'An Millième de la Nativité du Christ, quand Ardoïn, marquis d'Ivréa, que nous supposons nommé dans cette même charte, comme l'affirme Mgr Chiesa, était marquis de la Riviera de Gênes avant de devenir roi d'Italie. »

Breil et Piène ne figurant pas sur cette charte, on présume qu'à cette époque ces deux bourgades relevaient encore directement de la cité des comtes. Un document⁷⁶ nous indique en effet que Gênes, maîtresse de Vintimille, n'a octroyé ses premiers statuts communaux à Piène qu'en 1272, alors que Breil, Saorge, Tende et Brigue s'étaient érigés en communauté depuis presque un siècle.

L'expansionnisme génois commencement du déclin des comtes de Vintimille.

Gênes, véritable république indépendante et la plus importante cité maritime de Ligurie, cherche à repousser ses limites territoriales. Elle s'efforce en particulier de s'étendre vers l'ouest et en direction de Nice inféodée au lointain comte de Provence :

« ... les Génois après avoir obtenu leur émancipation politique, administrative et judiciaire avaient déjà donné trop d'expansion à leurs entreprises commerciales comme aux expéditions de leurs flottes ou de leurs armées, pour ne pas chercher à soumettre leurs voisins les moins résistants... L'ambition de la commune de Gênes, d'imposer sa loi à toute la Ligurie et même au delà, se décèle dès le 26 juin 1109, à cette date les Génois se firent octroyer des privilèges par le comte de Toulouse, Seigneur de Provence... Parmi ceux-ci l'exemption de tout paiement de tribut pour les gens de Gênes habitant Nice et sa région, qui trafiqueraient dans les domaines du comte. »⁷⁷

Dans cette perspective expansionniste, le comté de Vintimille est un obstacle que les Génois doivent absolument renverser pour s'avancer vers l'ouest. Le premier affrontement se produit, en 1130 à San Remo, à propos d'une tour que l'évêque de Gênes veut y faire bâtir. Dix ans plus tard, grâce à l'alliance contractée avec le marquis de Savone, les Génois viennent à bout de la forte résistance que leur opposent les troupes du comte Obert 1er de Vintimille auxquelles se sont joints des hommes venus de Breil, Saorge, Tende et Brigue agissant par fidélité à leur seigneur. Et, en août 1140, les Génois entrent victorieux dans Vintimille puis entreprennent la conquête des châteaux des vallées et obligent les habitants à jurer fidélité perpétuelle à leur commune. Leur intrusion dans la Moyenne et la Haute Roya - qui ne sera suivie d'aucune autre - ne sera pas sans conséquence et laisse de profondes cicatrices qui ne s'effaceront pas de sitôt de la mémoire collective des gens de la vallée. Devenus, de facto, sujets de la puissante république depuis la vassalisation du comte de Vintimille par cette dernière, ils observent à son égard une attitude pleine de défiance.

La vassalisation du comte de Vintimille permet aux Génois de franchir une étape décisive dans leur marche vers l'ouest. Désormais ils peuvent considérer le rocher de Monaco comme la nouvelle limite de leur domaine terrestre et maritime.

Les libertés communales à Vintimille et dans la vallée de la Roya.

La Querelle des Investitures⁷⁸ opposant l'empereur au pape pour la conquête de la suprématie sur la chrétienté favorise l'émancipation des grandes villes italiennes et notamment Gênes qui se déclare indépendante et, s'érige en commune élisant démocratiquement ses «podestats», ou «consuls», chargés de la défense des libertés, franchises, droits conquis et de la gestion des affaires courantes.

Ce vent de liberté atteint puis agite Vintimille où la décadence des comtes favorise la division de ses sujets entre ceux qui approuvent leur soumission à Gênes et ceux qui ne l'acceptent pas. Des «Compagnies», sortes de groupements de secours et de défense mutuelle, sont fondées sous la foi du serment par des commerçants et des artisans et revendiquent ouvertement des droits et libertés communales. S'unissant, ces mouvements mettent en place une véritable organisation municipale dotée de statuts tenant lieu de loi et garantissent les citadins contre les exactions des nobles et les abus du seigneur. Ce dernier vassalisé par Gênes, contesté par les gens des Compagnies à qui il a dû abandonner quelques privilèges, ne peut plus compter que sur la fidélité des habitants des vallées. Il ne s'assurera leur concours, dans la deuxième moitié du XII^e siècle, qu'en leur concédant un Consulat, c'est à dire en les autorisant à s'ériger, comme Vintimille, en communes dotées de statuts locaux et en leur accordant des privilèges, libertés, franchises. La conquête des libertés communales et le transfert des «banalités» est certainement la plus grande victoire remportée par les hommes de ce temps là. En effet, en cette époque féodale le seigneur leur imposait jusqu' alors des servitudes pour l'usage obligatoire et public des moulins, fours et pressoirs lui appartenant. Nul ne pouvait les utiliser sans payer une redevance ou consentir un prélèvement en nature. Aucun particulier ou groupement ne pouvait acquérir ou exploiter à son compte moulins, fours ou pressoirs. Du fait des concessions du comte, l'usage de ces équipements indispensables à la population n'est pas pour autant devenu gratuit mais, au lieu d'enrichir le trésor comtal, les redevances d'usage alimentent une caisse communautaire au service du bien communal.

1157, Brehl apparaît.

La prise de Vintimille par les Génois en 1140 est le premier signe du déclin du pouvoir des comtes de Vintimille jusqu' alors absolu. C'est en 1146, qu'à Gênes, le comte Obert rend l'hommage féodal au Consulat de la cité et lui remet ses châteaux et territoires qui lui sont ensuite rétrocédés à titre de vassal. A sa mort, son fils et héritier, Guido Guerra se soumet à son tour au même rituel⁷⁹ le 30 août 1157, en l'église Saint Laurent de Gênes, en présence de l'assemblée générale de cette commune présidée par le consul Obert de Spinola :



Vestiges de l'ancienne muraille du castrum de Brehl (Photo C. Botton)

« Suivant la procédure habituelle, le nouveau comte remit en donation pleine et entière à la commune de Gênes les châteaux et territoires qui venaient de lui échoir. Puis il reprit son fief en qualité de vassal et fit le serment exigé. Les consuls ne se contentèrent pas de son hommage personnel, ils exigèrent celui des principaux habitants de Puypin, Pané, Sospel, Roquebrune, qui avaient accompagné Guido Guerra. La commune de Gênes avait déjà agi exactement de même en 1140, lors de la conquête du pays, seulement les chartes de cette époque n'ayant pas été conservées, nous ignorons quels furent ceux qui prêtèrent le serment requis. »

Extrait de la charte du 30 août 1157 par laquelle le comte de Vintimille Guido Guerra remettait à la Commune de Gênes ses hâtaeux: «Rocambrunam, Golbu, Poipin, Pennam, La Pannetam, Castelglonem, Brochu, Cespeel, Lameor, Brehl, Saurcium, la Brigam et Tendam » (Archives d'Etat de Gênes)

Donato quâ fecit Guido guerra comes vintimil' ad lan' d'habituaria et abbas castri
Ego Guido guem comes vintimilien' anno d' hinc' Passibumâ. Gêly. wipen p'nti
 castiglione. Bredon' aspeel. Lameor. Brehl. la pennecum. Saurcium. la brigam. et c.
 annam. cum p'ntentis suis et p'ntia p' me m'ochi heret' sup' d'icam w'ntionem et
 compe sumâ h'c. nec impone comit. ut ei que s'it qui p' eo est ca sequent' ut habuente
 p'ntemâz. me me comit' d'nt' confiteor. Obert spinole pro e'is. hoc est hinc' q' p'nt' meum fecit
 sui. heret'ia habere in usibusca p'ntem v'ntionem quâz et h'c. dum mox me hinc' h'c
 me' et hinc' ego feci. Annm in Capitulo St Laurentij. o' s. l'ary. anno h'c' sep'eb'. Innoce
 quâz. consilio comit' d'nt' i me restit' appellat' v'ntillo g'ustit' h'c. Obert consilio. anno h'c'
 lo. Anno agala. G'ustit' h'c' comit' d'nt' me comit' h'c' g'ustit' et g'ustit' d'nt' et h'c'
 et placet' consilib' anno h'c' d'nt' d'nt' d'nt' et h'c' d'nt' d'nt' d'nt' d'nt' d'nt' d'nt' d'nt'

Dans cette dernière charte apparaissent pour la première fois les noms de plusieurs communes de notre région: « *Rocambranam, Golbi, Poipin, Pennam, la Pennetam, Castelglonem, Brochu, Cespeel, Lameor, Brehl, Saurcium, la Brigam et Tendam* ». Seules quatre d'entre elles - Poipin (Menton), Piène, Sospel et Roquebrune - ont envoyé des représentants qui ont solennellement promis et juré:

« *De ne rien entreprendre ni comploter pour que la commune de Gênes perde de ses châteaux ou de ses terres. Si nous apprenons que la commune de Gênes est menacée de la perte d'un château ou d'une terre, nous nous engageons à le révéler aux consuls génois ou au castellan de Vintimille. Nous nous engageons à protéger tous les ressortissants de Gênes ainsi que leurs biens de tout notre pouvoir, et de ne rien faire qui soit contraire aux intérêts de la commune de Gênes.* »

Cette promesse sous serment est suffisamment contraignante pour que s'explique l'absence de représentants de Breil, Saorge, Brigue et Tende, hommes jaloux de leurs libertés. Devenus sujets de Gênes, de facto, par la vassalisation de leur seigneur, ils manifestent ainsi contre leur assujettissement à la puissante république.

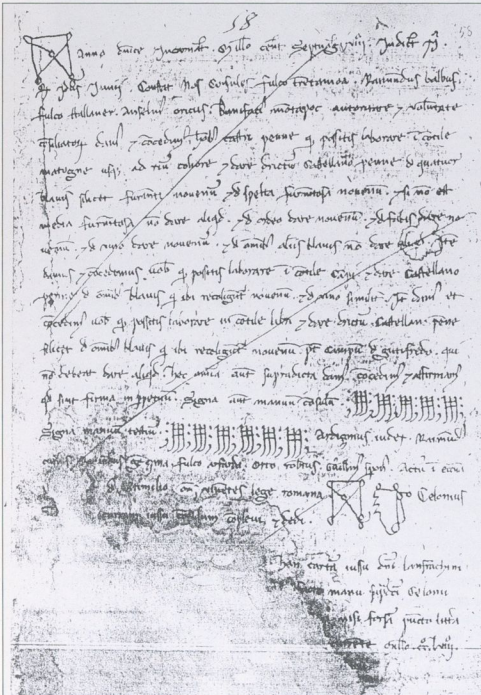
Quelques mois après, le comte Guido Guerra ne respectera pas ses engagements en rencontrant, à Grasse, le comte de Provence.

* Voir note *** du chapitre I.

La révolte de Vintimille et ses implications dans la Roya.

La disparition de Guido Guerra pose à son frère et successeur, le comte Otton II, une série de problèmes tant avec les gens de Vintimille qu'avec ceux de Gênes. Le podestat de cette dernière commune exigeant qu'il lui donne en fief plusieurs de ses châteaux et territoires. Ce qu'il accepte de faire le 5 septembre 1177. Cette donation provoque le tumulte et l'oblige à affronter la colère des habitants de Vintimille auxquels il refuse de reconnaître le consulat de la commune concédé sous serment par son frère et prédécesseur. Les Vintimiliens considèrent qu'après avoir abandonné à Gênes plusieurs de ses droits, fiefs et terres, leur seigneur n'est plus en mesure de remplir ses obligations féodales, entre autres celle de les protéger en leur garantissant une indispensable sécurité en cette époque d'anarchie et de désordre. La persistance du refus comtal déclenche chez les habitants de Vintimille une explosion de colère et de contestations. Exaspérés, ils profitent de son départ et de celui de ses hommes d'armes pour lancer une expédition contre le château de Dolceaqua où réside l'un de ses fils. N'ayant pu le capturer ils incendient le château puis, enhardis par ce facile succès ils remontent la vallée de la Roya bien décidés à convaincre les habitants des localités traversées à rejoindre leur camp. Sous la menace, ils engagent successivement Breillois, Saorgiens et Tendasques à trahir leur devoir de fidélité au comte et à rallier leur mouvement insurrectionnel⁸⁰. Leur retour à Vintimille est néanmoins suivi d'une période de relative accalmie avant que la révolte ne gronde à nouveau.

Le 15 juin 1178, la Commune de Vintimille avait accordé aux hommes de Piène le droit de travailler les terres de Libre, Matogna et Campi.



La tragédie de l'automne 1184 (ou 1185). Des hommes de Breil sont tués en défendant le jeune comte Guillaume de Vintimille qui s'est réfugié au château de Breil (Dessin J.G.)

Charte du 15 juin 1178 par laquelle la commune de Vintimille autorise les hommes de Pena à travailler les terres de Libre et Mateugna (Archives d'Etat de Gênes, fonds du Notaire Amendolezio)



Carte de la Provence en 1245 (Bibliothèque de Cessole - Musée Masséna)

Le fils du comte de Vintimille se réfugie à Breil. La tragédie.

C'est ainsi qu'en août de l'année 1184, certains disent 1185, lors d'une nouvelle absence du comte, un fort parti de Vintimiliens conduit par leurs Consuls, Roderico Borso et Gandolfo Cassolo selon Rossi, attaque le château de Roquebrune où résident la comtesse et un de ses fils. Par surprise ou complicité ils parviennent à s'introduire dans la place et en chassent la comtesse Guillemette de Castellane et ses domestiques. Mais furieux de n'avoir pas trouvé celui qu'ils cherchent et, apprenant que le jeune comte est parti se réfugier au château de Breil, les rebelles de la Commune de Vintimille décident de s'y rendre pour le capturer.

Fuyant avec ses sergents d'armes le jeune homme - on pense qu'il s'agit de Guillaume qui régnera sous le nom de Guillaume Ier de Vintimille - a effectivement gagné Breil où il croit trouver la sécurité. Les révoltés de Vintimille ont continué à le chercher et :

« Enfin, ils mirent le siège devant Breil, où le fils du comte s'était retiré, et réussirent à faire capituler leurs adversaires; mais au mépris de cette capitulation, ils retirèrent le jeune homme prisonnier, ils égorgèrent une partie des défenseurs et brûlèrent le château. »⁸¹

C'est par cette tragédie que prend fin cet épisode sanglant marqué par le loyalisme et le sacrifice des Breillois, et par la roulardise et la férocité des gens de la commune de Vintimille. C'était quelques jours après la fête de Saint Michel Archange de l'année 1184. C'est très vraisemblablement pour marquer le lieu où le sang des leurs a rougi le sol que les breillois lui ont donné le nom de « Chassa Rouïcha » (place rouge)⁸².

Déclin du comté de Vintimille.

Le déclin des « Vintimille » qui avait débuté après la défaite puis la vassalisation du comte Obert Ier, s'est poursuivi sous ses successeurs. Pris entre l'expansionnisme génois et les exigences des gens de la commune de Vintimille, le comte Otton II se range délibérément dans le camp de Gênes qui, entre temps, a mis au pas les villes de la côte ligure. En décembre 1192, il s'engage en son nom et celui de ses fils à combattre s'il le faut les habitants de sa propre cité pour défendre les intérêts génois. Ce qu'il fait d'ailleurs en participant aux offensives de Gênes contre Vintimille en 1199 et en 1200 lesquelles se soldent par autant d'échecs. A sa mort, en 1219, ses fils renouvellent ce serment à Gênes et s'engagent à la servir contre Vintimille qui vient de se soulever une nouvelle fois. Les Génois deviennent en effet de plus en plus exigeants et demandent aux comtes de leur remettre une partie de leurs domaines et de leurs droits sur un certain nombre de châteaux du comté de Vintimille.

Les breillois aident les insurgés de Vintimille à combattre les Génois.

Une nouvelle expédition contre Vintimille est, cette fois, sérieusement préparée par Gênes qui s'est assuré le concours des seigneurs et troupes des villes ligures déjà soumises à sa juridiction. Leurs navires bloquent le port et les accès maritimes, tandis que sur terre les Génois ordonnent au comte Manuel de couper les chemins donnant accès aux remparts nord de la ville et à la porte du Piémont, dite aussi porte de Breil, afin que le blocus soit total.

C'est au cours de ce conflit que l'on remarque l'attitude exemplaire des Breillois lesquels, réalistes et pragmatiques devant



Abside et absidiole N.D. du Mont (XI^e siècle), clocher du XVII^e siècle
(Photo C. Botton)

Clocher Sanctus Johannes (XI^e siècle) ; la chapelle a été détruite au début du XVIII^e siècle (Photo C. Botton)



l'imminence du péril génois, dominant leur rancune, renoncent à toute idée de vengeance contre les gens de Vintimille et, avec des habitants des communautés de la Roya, de la Nervia et de la Vermenagna, ils forcent le blocus. S'infiltrant dans les lignes ennemies ils aident et ravitaillent leurs anciens ennemis assiégés. Ne parvenant pas à interrompre leurs audacieuses incursions, les Génois en appellent, en dernier recours, à l'empereur germanique Frédéric II lui-même. En octobre 1220 le marquis Del Carretto es qualité fait notifier aux parties intéressées - où, il faut le noter, ne figurent aucune des communautés qui se sont soumises en jurant fidélité à Gènes en 1157 - que :

« Par ordre de l'Empereur, il est ordonné aux communautés de Triora, Pigna, Bajardo, Apricale, Castello (Isolabona), Perinaldo, Rochetta, Tende, Brigue, Breil, Saorge, s Dalmas (Borgo), Alvernante, Limone et Roccavione, de s'abstenir de porter secours d'aucune sorte à la rebelle Vintimille, si elles veulent conserver la grâce impériale et non être soumises à un ban (NDLR, amende) de 1000 marcs d'argent. »⁸³

Quelques jours auparavant un décret impérial sommait Vintimille de se rendre sous peine d'une amende de 3000 marcs d'argent et de sa mise au ban de l'Empire. Ces menaces impériales n'ont pas plus d'effet sur les communautés que sur Vintimille dont les syndics ont même eu l'impudence de faire emprisonner pendant quelques jours l'ambassadeur chargé de leur notification.

La résistance de ces populations conduit les Génois à convaincre le comte Manuel de Vintimille de leur céder, moyennant paiement d'une rente mensuelle de 150 livres, le terroir de Penna et d'entrer en guerre contre les autres châteaux du comté. L'expédition tourne court après un cuisant échec sous les murs de Lucéram. De leur côté, les gens de Vintimille obtiennent l'envoi d'une expédition de secours conduite par le comte Raymond Berenger V en personne. Les deux armées restent face à face et s'observent de loin, Gènes voulant gagner du temps et éviter à tout prix le combat se dérobe. Sa stratégie s'avère payante car, devant cette dérobade, les Provençaux retournent chez eux en ne laissant sur place qu'un effectif réduit. Les Génois qui n'attendaient que cela, lancent une nouvelle offensive qui échoue comme les précédentes mais, décidés coûte que coûte à prendre Vintimille, ils en renforcent le blocus pour le rendre infranchissable. Le dispositif maritime et terrestre qu'ils déploient est très efficace et rares sont ceux qui parviennent encore à passer entre les mailles.



Chapiteau roman (2,25 m de circonférence) provenant de l'église paroissiale Sancta Maria, antérieure à 1660 ; utilisé comme support de plaques au Monument aux Morts de la guerre 1914-18 (Photo C. Botton)

CHAPITRE IV

REBELLION ET AUTONOMIE DES COMMUNAUTES DE LA ROYA 1221-1258

Les hommes de la Roya refusent d'obéir à l'empereur, s'allient et défient Gênes.

Les injonctions et les menaces de l'empereur n'ont pas eu sur les hommes de la Roya l'effet escompté par Gênes. Au contraire, bravant les foudres impériales, les hommes de Breil, Saorge, Tende et Brigue continuent malgré de grandes difficultés, d'aider les gens de Vintimille. Et lorsque le blocus est renforcé après le départ des provençaux, les consuls de ces quatre communautés décident de s'unir et d'organiser une défense commune contre d'éventuelles représailles génoises. La contrat notarié qu'ils font établir à cet effet le 2 octobre 1221, convention les liant très étroitement, met en évidence leur volonté émancipatrice qu'ils expriment clairement dans le paragraphe spécifiant les conditions de l'aide à apporter à Vintimille et à ses comtes :

« Au nom du Seigneur, Amen. La volonté et l'accord des consuls de Tende, Brigue, Saorge et Breil et des prud'hommes de ces lieux est qu'ils fussent entre eux une convention pour protéger eux et leur liberté.

Cette convention est conçue de telle manière que chaque lieu, c'est à dire les hommes de Tende, les hommes de Brigue, les hommes de Saorge et les hommes de Breil, tenus sous serment doivent s'aider, se porter secours et se soutenir tant dans leurs biens que dans leurs personnes autant qu'ils le peuvent contre tous hommes, à la réserve de tout droit des seigneurs comtes et des serments auxquels ils sont tenus et autres amitiés qu'ils ont. Et si, ce dont Dieu préserve, il arrivait que quelques étrangers ennemis voulaient pénétrer ou envahir la terre de quelqu'un des lieux susdits ou leur porter quelque mal, les autres doivent le secourir et leur prêter aide à leurs propres dépens dès qu'ils en auront connaissance. S'il arrivait qu'il faille porter aide ou secours à la ville (NDRL: Vintimille) ou aux comtes, on doit le faire ou ne pas le faire du consentement et entière volonté des hommes de ces lieux. Et qu'en aucune manière dans les territoires des dits lieux il ne sera construit nouvellement un château. »⁸⁴

Il faut croire qu'en signant ce pacte ces hommes étaient sûrs de leur fait car, implicitement, ils lançaient véritablement un défi aux Génois en leur interdisant toute construction de château sur leurs terres et, en particulier, sur celle de Breil, localité en première ligne face à leur château de Pena. On se demande aujourd'hui ce

qui a bien pu pousser ces hommes à braver ainsi la puissante république ? Ont-ils surestimé leur capacité défensive ? Croyaient-ils que les Génois, marins par excellence, ne s'aventureraient jamais plus dans leurs montagnes ? Si cela s'était produit, qu'aurait d'ailleurs pu faire le « *groupement commun de défense* » face aux forces génoises quand on sait que leur commune dépasse les 100 000 habitants, alors que les communautés unies de la moyenne et haute Roya ne représentent pas plus de deux mille personnes, enfants compris. On reste confondu et admiratif devant l'audace et la témérité de ces hommes décidés à défendre coûte que coûte leur liberté et leurs terres.

Guillaume II de Vintimille trahit Gênes et rejoint sa ville assiégée.

La détermination des quatre communautés de la Roya a sûrement pesé lourd dans la décision que prendra le comte Guillaume de Vintimille une fois connu leur pacte d'autodéfense. Jusqu'alors fidèle allié des Génois dans leur guerre contre sa ville, il déserte leur camp et se range aux côtés de ceux qu'il combattait, en mettant son épée et ses hommes d'armes à leur service. Oubliant les offenses passées, le peuple de Vintimille accueille avec enthousiasme son aide inespérée et, en témoignage de gratitude, lui offre la charge de podestat. Lorsque Guillaume pénètre dans la cité assiégée, il ne trouve que ruines et combattants exténués et mourant de faim. Seules leur résolution et leur héroïsme donnent aux gens de Vintimille la force de maintenir les Génois à distance. Finalement terrassés par la famine, ils demandent la paix le 19 août 1222. Les conditions qu'impose Gênes mettent fin à l'indépendance de la cité rebelle. Le comte Guillaume II est particulièrement frappé et contraint de céder aux Génois ses derniers droits sur Vintimille et ses districts comme Pena et son château. Leur maintien dans cette forteresse marque la limite extrême de leur avancée en terre royenne, limite qu'ils ne franchiront plus jamais.

Le deuxième pacte d'alliance entre Breil, Saorge, Brigue et Tende.

L'installation d'une garnison hostile dans une forteresse jouxtant leur terroir inquiète aussi bien les responsables breillois que leurs homologues des communautés amies de la Roya, car tous redoutent que, repoussés à l'ouest, les Génois ne se tournent vers le nord de la vallée pour s'avancer au delà du col de Tende. Voulant

éviter que leurs communautés ne deviennent les prochaines victimes de l'impérialisme génois, leurs syndics décident de resserrer les liens qui les unissent déjà en renouvelant le pacte de défense auquel il adjoignent l'administration commune de la justice. Autant de signes évidents du degré d'autonomie, si ce n'est d'indépendance, auxquelles sont parvenues ces Communautés. N'avaient-elles pas, ensemble, rejeté l'injonction impériale d'octobre 1220, puis conclu un premier pacte d'autodéfense en 1221 ? Il semble cependant qu'elles acquittent toujours l'impôt féodal, puisque, en 1235, les syndics de Breil sollicitent l'arbitrage du comte Manuel. Ce qui n'empêche pas les syndics des quatre communautés de manifester leur entente et leur volonté autonomiste en concluant le pacte suivant⁸⁵, qui mérite d'être publié :

« L'An de la Nativité du Seigneur 1233, 6^e Indiction, le Dimanche 3 Mai, au terroir de Saorge, au lieu dit Camp Saorgin.

Les hommes de Tende, les hommes de Brigue, les hommes de Saorge et les hommes de Breil, selon la volonté de la Communauté de chacun de ces quatre villages ont conclu entre eux le pacte suivant.

Ils ont juré et promis de se défendre réciproquement et s'aider entre eux contre tous les hommes qui voudraient agir contre eux et leur nuire pendant les 10 années à venir et d'autant plus que durera la concorde en tout et pour tout ce qui concerne les droits dont ils sont pourvus et seront pourvus en plus pour l'avenir. Ils ont juré de tenir et observer toutes les conventions que recueilleront entre les hommes des sus dits villages les douze hommes qui ont été choisis pour recueillir ces conventions, dont les noms sont :

Paul Rabia, Arduin Matelda, Guillaume Corves, Syndics de Tende,

Jean Marchesio, Obert Satalea, Raimond de Fontana, Syndics de Brigue,

Paul Lambert, Guillaume Gandolfo, Charles Jean, Syndics de Saorge,

Raimond Pulcher, Jean Paleto, Jean Ferrer, Syndics de Breil,

lesquels hommes ont parlé en plein accord, comme il est dit ci-dessus et ci-dessous, réserve faite des serments qui ont été faits jusqu'à ce jour avec d'autres lieux de leurs amitiés.

Si quelque différend s'élevait entre deux villages l'accord sera rétabli par l'entremise des deux autres villages, et si l'un d'eux refusait l'accord, que les trois autres villages l'y oblige...

De plus chaque justice des dits villages, à sortie de charge, fera jurer aux autres consuls à venir de maintenir ces conventions. Et cela d'année en année jusqu'à 10 ans...

De plus, les sus dits syndics ont pouvoir de porter des améliorations sur cette charte jusqu'à la fête de Saint Michel prochain. Dans les jours qui viennent d'autres seront élus qui fassent ces améliorations.

Le Mardi 8 Janvier, au terroir de Saorge, dans cet acte, Audoin Matelda et Charles Ariès et Guillaume Janfred, syndics de la communauté de Tende, d'après le traité et accord conclus entre les communautés de Tende, Brigue, Saorge et Breil, et Jean Alberti et Pierre de Fontana et Jean Rentrua, syndics de Brigue, et Raimond de Pigna et Raimond Caubel et Rainaud Tavesca, syndics de la communauté de Saorge, et Opice Bellenda et Conrad Vesulo et Oto Labra, syndics de la communauté de Breil ont ordonné à moi Obert Guisolf, notaire public, d'inscrire sur le dit acte reçu naguère ces améliorations.

Les sus dits syndics ont ordonné que cette charte fût faite. Les témoins ici convoqués furent Guillaume Lachio de Tende et Raimond Bosio, Pierre Lachio, Guillaume Pasamonte et Gandolfe Amideo et Bordi de Pella. Moi Obert Guisolf, notaire du sacré palais, requis, j'ai écrit cette charte. »

Quelques éléments de la vie locale.

Mis à part ces chartes, on ne possède aucun document pouvant nous donner quelques indications sur la vie à Breil à cette époque. On sait, grâce à la charte citée ci dessus, que trois syndics sont à la tête de la communauté et qu'ils l'administrent avec l'aide du Parlement public des Hommes, dans lequel se retrouvent, au moins une fois par an, tous les chefs de maison de la localité. Cette assemblée, appelée université, désigne les membres du Conseil et les Syndics soit par election soit par tirage au sort. Un des rôles de ces derniers consiste, entre autres, à attribuer l'adjudication des fermes relevant de la Commune. Les adjudicataires devant, d'après les obligations imposées par les statuts locaux, assurer la fourniture de denrées de première nécessité: pain, viande, vin et de l'huile à des prix réglementés. Le Conseil fixe également le montant de l'impôt (l'affouage) que chaque chef de famille doit payer au souverain.

On sait aussi qu'en 1230 les syndics de Breil ont réglé, à l'amiable, avec leurs homologues de Sospel le différend qui opposait les deux communautés au sujet des pâturages du Béolet. Cinq ans plus tard, une série d'empoignades entre bergers de Breil et de Lamelone (castrum aujourd'hui disparu, proche de Moulinet) dégénère et envenime les relations, jusqu'alors amicales, entre les habitants de ces communautés voisines. L'exaspération est telle que les antagonistes sont prêts à en découdre les armes à la main. Plus sages, les syndics des deux localités se rencontrent en terrain neutre, à Sospel, et tentent par tous les moyens d'éviter l'affrontement qui ne peut apporter que du sang et des malheurs. Beltramus Rostagnus, pour Breil, et son homologue de Lamelone s'entendent pour s'en remettre à l'arbitrage de leur seigneur, le comte Manuel de Vintimille (ce dernier possède encore quelques droits sur les fiefs de Breil, Saorge, Sospel, Lamelone et autres lieux). Lequel accepte à la condition expresse que les parties s'engagent à reconnaître comme irrévocable le verdict qu'il rendra. Les syndics s'y étant engagés, le seigneur de ces lieux prononce sa sentence en faveur de Lamelone. Jugement que les Breillois ne contesteront pas et qu'ils respecteront aux cours des siècles suivants⁸⁶.

La même année survient un événement qui nous est totalement inconnu, et qui a cependant motivé la gravure d'une inscription sur un linteau de pierre. De ce dernier il ne reste actuellement que deux fractions incluses dans le mur de contre rive, bâti au Nougaret en 1780, face à la chapelle Saint Julien, lors de la construction de la route royale. Actuellement, on peut encore lire: MCCXXXV sur l'un des blocs et C.I.T. sur l'autre.

Les Breillois s'emparent de Piène la génoise.

Alors que depuis des temps immémoriaux chacune des communautés de la Roya s'est maintenue dans les limites de son aire de peuplement, en 1239 les gens de Breil profitent d'une réduction de l'effectif de la garnison du château de Piène pour rompre le statu-quo et s'approprier cette possession génoise. Les syndics de Breil ne se sont certainement pas lancés dans cette aventure sans l'accord de leurs homologues des communautés alliées. En effet, lorsqu'on connaît la situation de ce château bâti sur un éperon rocheux, protégé par des falaises abruptes, on s'interroge sur ce qui a pu décider les Breillois à oser une telle entreprise ?

L'expédition surmonte tous ces obstacles puisque Piène et son château tombent aux mains de breillois. On ignore cependant comment ils s'y sont pris, mais on peut croire qu'ils l'ont fait : « avec le consentement probable des Penasques. »⁸⁷

Brelii en tout et pour tout selon la teneur des demandes ci dessous que les dits syndics faisaient pour la communauté des dits hommes de Brelii, par le podestat de la commune de Gênes, réserve faite cependant des réglemens de la commune de Gênes et des conventions. La teneur des demandes est la suivante:

Jean Clerico et Raymond Rostagnus, syndics et procureurs et auteurs constitués par la communauté des hommes de Brelii au dit nom demandent qu'il soit fait totalement remise à la dite communauté ou aux dits hommes de Brelii par la communauté de Gênes et par la communauté de Vintimille de toutes les redevances et entrées et de tout ce que les dits hommes de Brelii ont eu depuis le temps où les hommes de Vintimille furent chassés de Vintimille, de Penna et terroir de Penna et de Padulo et terroir de Vintimille, spécialement et particulièrement jusqu'à la récolte des futures moissons de la présente année. De plus ils demandent que les hommes de Brelii puissent et doivent tenir jusqu'aux deux prochaines années, à l'exception faite de la présente année, toutes les terres qu'ils ont cultivées ou labourées ou boisées au terroir de Penna, de plus qu'ils ne rendent les dites terres à personne aucun droit ou redevance.

De plus, ils demandent que les hommes de Brelii qui ont des terres ou des champs au dit terroir de Penna, quand ils laboureront les dites terres, que les boeufs de leur patrimoine avec lequel ils laboureront ne doivent pas alors payer un ban, mais qu'ils paissent sans ban. De plus que le troupeau des dits hommes de Brelii ne puisse en paissant au terroir de Penna être frappé pour un ban au delà de dix sous de Gênes.

De plus qu'on ne puisse jusqu'aux quatre années prochaines, de la part de quiconque des dites communes de Gênes et Vintimille, leur faire interdiction à l'occasion des sommes dues à leurs Seigneurs les Comtes de Vintimille et au delà du dit temps qu'on ne puisse semblablement leur faire interdiction, si ce n'est au moment des fêtes de Notre Dame de la Chandeleur et seulement en tant qu'eux mêmes sont tenus en certaine quantité aux dits comtes et alors que quiconque doit recevoir, d'abord il le reçoive en premier pour le dû des dits comtes;

De plus que personne de la dite commune de Vintimille ne doive ni ne puisse réclamer de quelqu'un de Brelii, au delà de sa part pour les dettes passées jusqu'à aujourd'hui.

De plus que toute capture ou offense faite jusqu'à présent

soit entièrement effacée et que les hommes captifs soient rendus d'un et d'autre côté.

De plus que soit pareillement effacé pour les hommes du lieu de Penna et que les quarante sous que la commune du dit lieu devait annuellement verser au castellan du dit lieu jusqu'à présent soient annulés et que la dite communauté doive être traitée comme il était accoutumé au temps où les Vintimiliens sortirent de Vintimille, et ils veulent rendre dans la puissance de la commune de Gênes le lieu de Penna et recevoir ainsi de la commune cinquante livres de Gênes.

Toutes et chacune des choses dites le dit podestat a promis au nom de la commune de Gênes aux dits syndics les recevant au nom de la communauté des hommes de Brelii de les tenir et observer sous réserves des conventions et chapitres, sur l'hypothèque des biens de la commune de Gênes, et les dits syndics au nom de la communauté des hommes de Brelii ont reconnu avoir reçu du dit podestat au nom de la commune de Gênes les sus dites cinquante livres de Gênes, renonçant à l'exception de l'argent non compté et non reçu et à toute autre exception, et les dits hommes ont promis au dit podestat de rendre le lieu de Penna dans la puissance et vertu de la commune de Gênes à la volonté du dit podestat.

Les noms des Conseillers et de ceux des Compagnies qui assistèrent au dit Conseil où l'affaire fut débattue sont ceux-ci: (suivent 126 noms)

Fait à Gênes au palais Fornari, l'An de la Nativité du Seigneur 1252, le 25 Mars, témoins Porchetto Streiaporco, Guarnier Judex, Guillaume de Varagine et Quaraco de Saint Laurent... »

Suivent les paraphes des cent vingt six membres du Conseil Communal de Gênes.

Les syndics de Breil, après avoir reçu les cinquante livres de Gênes, remettent aux représentants de Piène les 45 sous qui reviennent au castellan gouverneur du château.

Ce document révèle implicitement la limite des prétentions territoriales génoises dans la Roya au milieu du XIII^e siècle. En fait, la frontière suit la ligne séparant les terroirs de Piène la génoise de ceux de Breil qui ne l'est pas. Ce tracé frontalier sera d'ailleurs entériné par le traité d'Aix de 1262 et perdurera - sauf durant l'intermède Napoléonien et celui de la Restauration sarde - jusqu'au rattachement de Piène et Libre à la France, en septembre 1947.

Piène à nouveau dans le giron de Gênes, ses habitants reçoivent de son podestat et ses capitaines des statuts municipaux par lesquels son chapitre des bourgeois s'engage à respecter et à défendre les droits de la République de Gênes⁸⁹.

CHAPITRE V

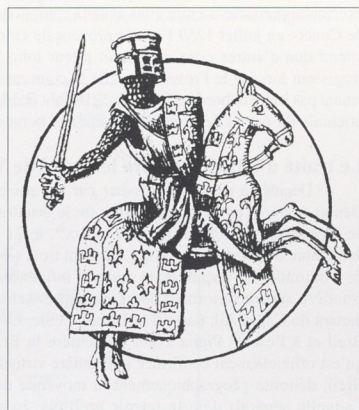
PERIODE INSTABLE 1258-1284

Les comtes de Vintimille cèdent Breil, Saorge et Sospel au comte de Provence.

En mariant sa fille Béatrix à Charles d'Anjou, frère du roi de France Louis IX (Saint Louis), Raymond Berenger V sait qu'à sa mort la couronne de Provence passera aux Angevins. C'est ce qui se produit en 1246, avec l'entrée en scène de ce prince français époux de la comtesse de Provence. Ambitieux, il donne dès lors à la politique provençale une orientation nettement plus expansionniste que celle suivie jusque alors par son beau père, le dernier des comtes catalans. En lui succédant sous le nom de Charles 1er, le nouveau comte de Provence dévoile ses ambitions territoriales : à l'est, il jette son dévolu sur le comté voisin de Vintimille car, parfaitement renseigné, il sait que les comtes y sont contestés par leurs propres sujets - tels ceux d'Apricale qui ont chassé le comte Guillaume de son château - et qu'ils sont en même temps soumis aux exigences de Gênes. Placés face à ces deux alternatives : soit capituler en se subordonnant entièrement à Gênes, soit chercher à tirer avantages de la rivalité Provence-Gênes en se rapprochant de Charles d'Anjou, l'adversaire potentiel de cette dernière. « *L'An de l'Incarnation du seigneur 1258, le samedi veille de la chaire de Saint Pierre.* », le comte Guillaume III, dit Guillaumein, choisit la deuxième solution en promettant, à Aix, au sénéchal de Provence agissant au nom de son souverain, de donner au comte de Provence toutes les terres ayant appartenu à son père et spécialement les « castra » de Sainte Agnès, de Gorbio, Tende, la Brigue, Castellar et de Castillon, la moitié de Laménour et de Quous, plus ce qu'il possède dans le val de Lantosque. Et il jure d'observer ces pactes en posant les mains sur les Saints Evangiles. En échange il reçoit comptant 1000 livres tournois plus une terre en Provence lui assurant un revenu annuel de 5000 sous.

Cette acquisition ne lui apportant qu'une portion du comté de Vintimille, Charles d'Anjou engage des négociations avec les neveux de Guillaumein. Pourparlers qui se concrétisent par l'accord⁹⁰ signé à Lucéram le 28 mars 1258, selon lequel le comte Boniface agissant en son nom et au nom de son frère Georges, fils et héritiers du comte Manuel, s'engage à céder à Charles 1er d'Anjou et à Béatrix son épouse, comte et comtesse de Provence, aux mêmes conditions que celles consenties au comte Guillaumein, tous les biens et droits qu'ils possèdent sur les villes et lieux suivants: Sospel, **Breil, Saorge**, Pigna, Dolceacqua, Castillon, Laménour, Quous, Monaco, Roquebrune, Ceriana et San Remo. Cependant, une restriction indique:

«... qu'ils remettent le château de Saorge et le château de Briell... En cas d'impossibilité de faire livraison du tout, ils remettent au moins Sospel, en attendant que



Sceau de Charles 1er d'Anjou (Dessin de G.A. Mossa d'après le sceau du souverain)

par leur aide et concours le comte de Provence devint maître du reste... »

Ce qui révèle que les Provençaux sont parfaitement informés de la situation politique de la Roya et des difficultés qui les attendent pour en prendre possession. Le palliatif « *... Ils remettent au moins Sospel... »* signifiait bien que, en mars 1258 contrairement aux affirmations de l'abbé Alberti, Sospel n'est pas encore soumis à la souveraineté provençale. A Digne, le 20 mai suivant, le comte Georges approuve celle-ci en présence de son oncle Guillaumein, qualifié pour la circonstance d'ancien comte de Vintimille. Par ces traités, la Moyenne et la Haute Roya sont devenues, théoriquement du moins, terres provençales.

Les comtes Pierre-Balbe et Guillaume-Pierre disputent la moyenne Roya aux Provençaux.

Pendant que le comte Guillaumein entre en possession de son fief provençal du Puget, ses frères, les comtes Pierre-Balbe et Guillaume-Pierre, encouragés en sous main par les Génois - qu'ils servent militairement - refusent de reconnaître les cessions, désavouent les donateurs et se replient en haute Roya où ils s'installent et se fortifient. Se prévalant de leur légitimité, ils s'imposent aux habitants de Tende, Brigue, Saorge et Breil, et entrent en rébellion ouverte contre les Provençaux à qui ils ne reconnaissent aucun droit sur les terres de la Roya et, dans la perspective de

reconquérir le comté de Vintimille, Pierre-Balbe et Guillaume-Pierre y consolident leur position.

Ne prenant pas le risque de s'y aventurer, les Provençaux installent provisoirement à Sospel le siège de la viguerie qu'ils appellent Viguerie du comté de Vintimille et du val de Lantosque, dénomination manifestant clairement leur prétention sur Vintimille et sur la partie orientale du comté non encore rattachée à leur domaine. Ce qui est une menace directe et sans équivoque contre les Génois qui occupent ces territoires.

En attendant de mettre à exécution ses vastes desseins, Charles d'Anjou évite de provoquer Gènes. Il se tourne alors vers le Piémont où, le 5 février 1259, il passe un accord avec Cuneo en vue d'améliorer et de rendre plus sûr le chemin qui relie cette ville au pays niçois. Ce n'est en fait qu'un stratagème qui lui permet de prendre pied sur l'autre versant des Alpes. Car, toujours soucieux de réaliser ses ambitieux projets, le comte de Provence veut s'assurer d'une partie du territoire piémontais avant de s'engager plus avant en Ligurie. Prétendant rechercher un débouché pour écouler les produits des salines de Hyères et de Provence qu'il vient d'acquérir, il prépare le terrain en vue de ses futures opérations militaires. Il exécute la première d'entre elles avec la complicité du parti gibelin de Cuneo: en juillet 1259 l'armée provençale entre dans la ville et attend que d'autres cités se rallient à leur tour. Mais les Génois réagissent lorsque le Provençal coiffe la couronne du Piémont. Ne tenant pas à être débordés par le nord, ils font occuper toute la partie orientale du comté de Vintimille jusqu'aux berges de la Nervia.

Le traité d'Aix démembre le comté de Vintimille.

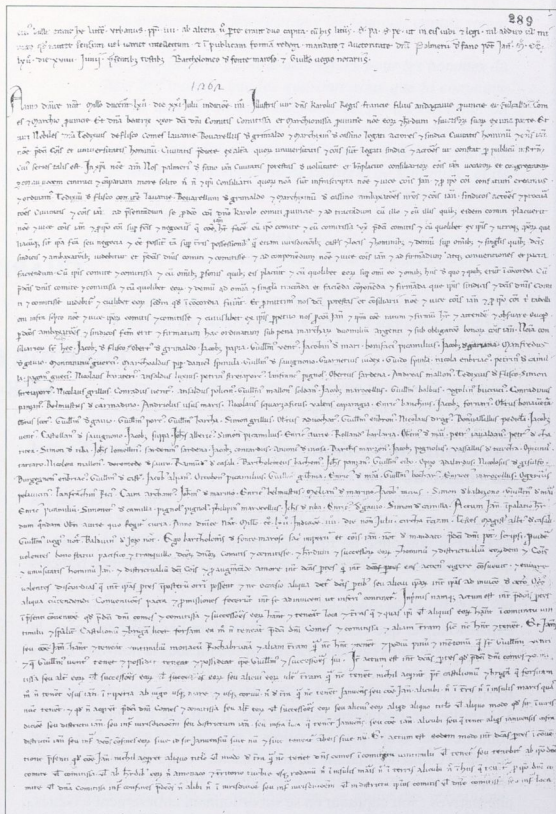
Décidés à ne pas s'affronter par les armes, Provençaux et Génois trouvent un terrain d'entente sur le dos des derniers comtes de Vintimille. Ils signent le traité d'Aix⁹¹, le 21 juillet 1262, qui démembre définitivement ce qui, pendant trois siècles, fut le comté de Vintimille, en traçant leurs zones d'influences respectives. La frontière sépare désormais leurs domaines selon une ligne qui, partant du Cap d'Ail, passe à la Turbie, Peille, Castillon, au sud de Breil et à l'est de Pigna avant d'atteindre la Brigue. C'est ainsi qu'est officiellement confirmée la frontière virtuelle qui, au sud de Breil, délimite géographiquement la moyenne de la basse Roya. Laquelle sépare déjà le terroir breillois, bastion avancé des communautés autonomes devenues provençales, de celui de Piène possession intemeliennne de la République de Gènes.

Les seigneurs de Vintimille-Tende et les hommes de la moyenne Roya.

Débuté alors dans la Roya une période d'instabilité génératrice de troubles qui perdurera un demi siècle environ.

La reconnaissance par les Génois de la mainmise provençale sur la moyenne et la haute Roya ne fait pas l'affaire de leur ancien allié, le comte Pierre Balbe, resté à Brigue après le départ de son frère pour l'Orient. Guillaume Pierre est en effet parti sous l'uniforme de capitaine des milices génoises participer à la guerre de Constantinople qui oppose l'empereur aux vénitiens. Au cours de cette campagne, en 1261, il épouse Eudoxie, fille de feu l'empereur Théodore Lascaris ce qui l'autorisera, à partir de 1285, à porter l'illustre patronyme et à jouter l'aigle impérial à deux têtes sur ses armes.

Quant à Pierre Balbe, retranché sur ses terres de la haute Roya difficilement accessibles par le nord comme par le sud, il améliore sa situation politique en rejoignant le parti gibelin qui s'oppose aux provençaux du camp guelfe. Au cours de cette période, il n'hésite pas à renier ses engagements, à fomenter des révoltes et à conduire des opérations de guerre pour asséoir son autorité et tenter de reconquérir le comté de Vintimille que ses ancêtres ont fondé trois siècles auparavant.



Première page du traité de paix de 1262, dit traité d'Aix, par lequel la Provence et la République de Gènes se partageaient le comté de Vintimille (Archives Françaises des Affaires Étrangères)

Il fortifie le château de Tende, consolide ses acquis dans la région et fonde une nouvelle seigneurie: celle des Vintimille de Tende.

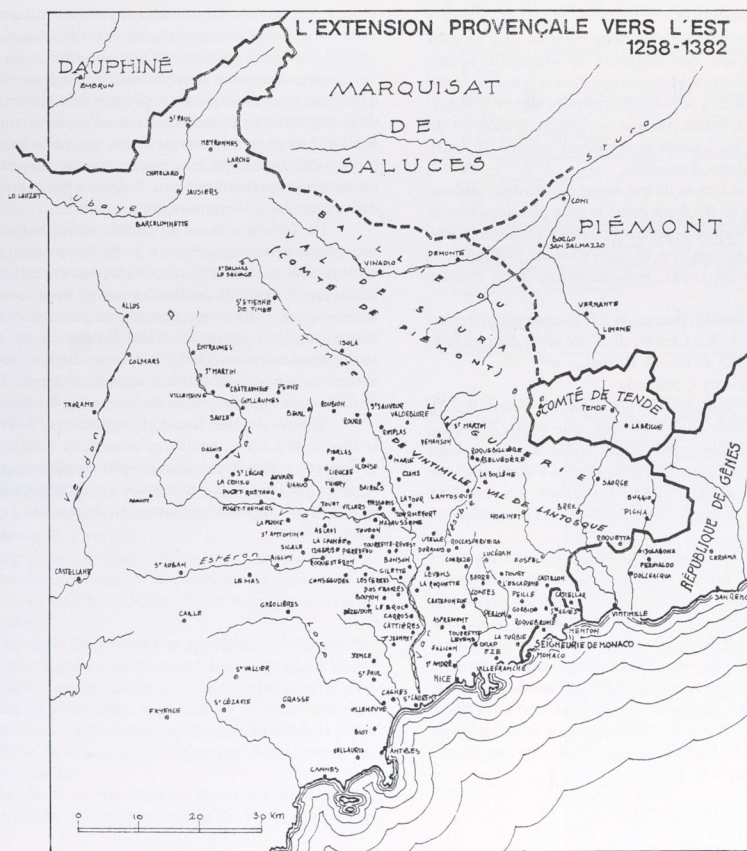
Durant ce temps, les provençaux parviennent à installer des garnisons dans les châteaux de la moyenne Roya mais ne tentent aucune opération contre Tende et la Brigue. On sait par Gioffredo⁹² que Charles Ier confirma les statuts communaux de Saorge le 13 avril 1270. Un autre renseignement de source privée⁹³ mais incontrôlable signale qu'un castellan⁹⁴ provençal y serait mort cette année là.

Tout en maintenant ses revendications sur les fiefs de la Haute Roya Charles d'Anjou n'entreprend aucune opération pour en prendre possession. Une de ses troupes composée de provençaux et de Piémontais, du parti guelfe, descend du col, traverse sans difficulté Tende, Brigue, Saorge, Breil et rejoint à Vintimille la route de Rome où elle se rend pour porter secours au pape. Le souverain pontife témoigner sa reconnaissance au comte de Provence en lui offrant la couronne du Royaume de Naples, des Deux Siciles et de Jérusalem qu'il devra cependant conquérir.

Ephémère victoire des Provençaux à Vintimille.

En peu d'années, les relations qui s'étaient améliorées avec Gênes lors de la partition du comté se détériorent en 1273 lorsque les tenants du parti guelfe de Vintimille en appellent à Charles 1er. Parties de Breil et de Sospel, les forces provençales occupent Piene avant de marcher sur Vintimille. La ville se rend sans combattre. Victoire éphémère car, quelques mois après, les Génois reprennent la cité rebelle et chassent les provençaux hors de Ligurie. Le seigneur de Tende et ses alliés profitent de la conjoncture pour semer la révolte dans les vallées alpines qu'ils n'occupent pas. Raymond Rostaing qui a rejoint Pierre Balbe, agit dans le Val de Lantosque pendant que ce dernier occupe Saorge et Breil et refoule les provençaux au delà du col de Brouis. La gravité de l'insurrection risquant de s'étendre, Charles d'Anjou, devenu roi de Naples, ordonne au sénéchal de Provence de s'emparer, vivants ou morts, de ces redoutables adversaires⁹⁵. Pierre Balbe ne tient aucun compte de la menace royale et, avec Guillaume Pierre qui l'a rejoint, ils continuent d'exercer leurs droits seigneuriaux sur les communautés de la Moyenne et de la Haute Roya. On les trouve à Saorge le 30 septembre 1274 pour trancher un différend opposant Tende à la Brigue⁹⁶.

L'échec provençal en Ligurie et les défaites subies en Piémont par les provençaux motivent une intervention pontificale. Voulant éviter un embrasement de la région, le Saint Père convainc les belligérants de déposer les armes et de faire la paix. Par le traité qu'il signe le 12 juin 1276 à Aix le roi Charles d'Anjou promet de retirer ses troupes derrière la frontière fixée en 1262. En contrepartie Gênes s'engage à faire déposer les armes aux seigneurs de Tende et à leur faire restituer les fiefs qu'ils occupent indûment dans la Roya. Ceux-ci refusent et, en 1277, lorsque Charles d'Anjou entreprend une nouvelle offensive en Piémont, le comte Pierre Balbe, sans son frère Guillaume Pierre qui est mort, combat aux côtés des ennemis de la Provence. La reconquête du Piémont ayant échoué, le roi de Naples retourne ses forces contre le seigneur de Tende mais la campagne, difficile dans cette région accidentée, s'achève sans qu'il y ait ni vainqueurs ni vaincus. Néanmoins, Pierre Balbe, en son nom et en celui de son neveu Guillaume, fils de feu son frère Guillaume Pierre, reconnaît la souveraineté du roi. Il prête l'hommage féodal, mais refuse de rendre Tende, Brigue, Breil, Saorge, Pigna... conformément au traité de 1276. Deux ans plus tard, le 21 août 1279, l'intraitable comte fait alliance avec Coni en son nom propre et au nom des communautés de sa seigneurie. A



Carte de la Provence en 1262 (Dessin de J.F. Laugéri publié dans le « Sourgentin » de novembre-décembre 1981)

LES EDITIONS DU CABRI
Quartier Giandola
06540 Breil-sur-Roya
France

Téléphone : 04.93.04.46.91

Télécopie : 04.93.04.92.23

ISBN: 2-908816-41-5

Pour la Belgique et le Luxembourg

LES EDITIONS DU CABRI
Boîte Postale 21
B - 1630 Linkebeek

Pour la Suisse

LES EDITIONS DU CABRI
Case Postale
CH - 1800 Vevey 1



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

